50¢

CITÉ LIBRE

XVe année No 76 AVRIL 1965 NOUVELLE SÉRIE

LA "RÉACTION TRANQUILLE"

par *Jean PELLERIN*

PLANIFICATION FÉDÉRALE-PROVINCIALE

par *Charles TAYLOR*

LA PENSÉE DE MARX AU CANADA

par *Stanley Bréhaut RYERSON*

ET DES TEXTES DE

Pierre BAILLARGEON • *Maurice BLAIN*

Yerri KEMPF • *Jacques TREMBLAY*

SOMMAIRE

XVe année, No 76
Avril 1965

revue mensuelle

Comité de rédaction

Directeur :
Jean Pellerin

Rédacteurs :
Maurice Blain
Charles Taylor
Jacques Tremblay

Chroniques :
Yerri Kempf
Alain Pontaut

Collaborateurs :
Guy Fournier
André Lussier
Alice Parizeau
Gérard Pelletier
Pierre-E. Trudeau

Secrétariat :
Nina Bruneau
1420 ouest, Bernard
Montréal 8e
Tél. : 277-9131

•

Editeur propriétaire
Le Syndicat coopératif d'édition Cité Libre

Imprimé à Montréal par
Pierre Des Marais Inc.

Autorisé comme envoi postal
de deuxième classe
Ministère des Postes
Ottawa

Administration et
Vente d'anciens numéros :
Cité Libre
5090, rue Papineau
Montréal 34
Tél. 526-3361

Abonnement annuel : $3.50
Abonnement de soutien : $10

Vente au numéro :
Distribution Laval
590, boulevard Pie IX
Montréal — Tél. 527-2479

CITÉ LIBRE

NOUVELLE SÉRIE



pointes sèches

LA HONTE DE N'ÊTRE PAS DOCTRINAIRE

LA liberté absente est désirable, mais la liberté présente est inconfortable. Les hommes aiment bien placer la liberté dans le passé, ou dans l'avenir. Mais dans le présent, les hommes la fuient. Quelques-uns seulement la supportent.

Dans l'ordre de l'action, fuir la liberté, c'est chercher la sécurité, si l'on est faible, et le pouvoir, si l'on est fort. La plupart du temps, c'est chercher l'un et l'autre, puisque personne n'est tout à fait sûr, devant lui-même, d'être fort, ni tout à fait décidé à admettre sa faiblesse. Peut-être, d'ailleurs, sécurité et pouvoir sont-ils une même chose au niveau du désir. Le pouvoir s'entoure d'un « dispositif de sécurité » : c'est un symbole important.

Dans l'ordre de la pensée, fuir la liberté, c'est s'enfermer dans un dogmatisme. Régler d'un mot tous les problèmes. Remplacer tous les doutes et toutes les honnêtetés par un seul cri. Qui a commencé de penser à un moment où la liberté avait évidemment besoin de témoins, c'est-à-dire à un moment où les pouvoirs avaient évidemment beaucoup de valets, a peut-être cherché le sens de la pensée dans le témoignage libre. Et il a pris de mauvaises habitudes : un certain sens de l'ambiguité des choses humaines et un certain respect des autres. Mais un jour il perd sa ferveur de jeunesse, ferveur qui n'était en réalité qu'un mouvement du sang et des nerfs. C'est plutôt de fureur qu'il faudrait parler, mais comme cette fureur se donne la plupart du temps une face aimable, elle se confond aisément avec la ferveur, la conviction ou la profondeur. Il perd, donc, un jour, la fureur de vivre qui lui permettait de se jeter aveuglément sur n'importe quelle proie et de se donner à bon marché l'illusion d'être engagé, militant, d'avant-garde et tout ce que vous voudrez de ce genre. Il perd

cela, ou plutôt il commence à sentir cela s'en aller, et il ne sait pas si quelque chose pourra lui donner encore l'illusion de vivre. C'est le moment des grandes conversions.

La conversion commence par la honte de n'être pas doctrinaire. L'assurance du doctrinaire, sa ferveur, son arrogance font rêver l'homme entre deux âges qui, étant jeune, a pris au sérieux l'idée de liberté. « Que ne me suis-je donné une doctrine courte et fermée quand j'étais jeune, au lieu d'écouter les idiotes tergiversations de la raison critique. Qu'il est beau mon prochain quand il peut crier indéfiniment un même mot à tout propos. Qu'il est beau quand il peut répondre à toutes les questions sans jamais hésiter, sans jamais avoir besoin de chercher. »

Et pourtant, il hésite à l'imiter. Il l'applaudit timidement. Il désire lui ressembler, mais, par manque d'habitude sans doute, il ne sait trop comment s'y prendre. Ce qu'il trouve beau chez son voisin, il le trouve ridicule en lui. Il n'a pas cette faculté de ne pas voir le ridicule de sa petite personne criant la vérité absolue. Il ne sait pas que, s'il crie assez fort, son auditeur sera omnibulé, entendra le cri qui délivre de la conscience et ne verra pas la petite personne. Secrètement, aussi, il n'ose pas trop s'engager parce qu'il se doute un peu que la mode est capricieuse et qu'il peut demain être obligé de changer son cri. Encore là, il voit d'avance le ridicule de ces changements de vérités, toutes absolues, au gré des modes. Et son rôle, gentiment, est celui d'un pontife bénissant. Bénissant le cri du jour, toujours muet lui-même, afin de pouvoir bénir demain sans se contredire.

Etre obligé de penser toute sa vie, de partir à zéro à chaque nouvelle question : quelle fatigue ! Ne jamais pouvoir administrer une pensée toute faite. Non. Refuser le destin de Sysiphe. Faire sa pensée dans son jeune âge, comme on fait ses dents de sagesse, et puis après administrer une pensée toute faite, comme on administre une réputation. Une réputation d'intellectuel tout entière contenue dans cette phrase : « Il avait beaucoup de talent ». Le moyen de ne pas faire mentir ce genre de réputation est d'être présent dans les salons (ou dans les corridors universitaires) et de s'assurer que les « amis » répètent souvent : « Il avait beaucoup de talent ». Ne pas parler pour ne pas détruire une réputation toute faite. Flatter pour être flatté. Etre pontife bénissant. Etre valet des puissances du jour. Préserver la sécurité donnée par la réputation.

Mais les hommes qui comptent, ce sont ceux qui, au delà des passages difficiles, sont encore inconfortablement les témoins de la liberté. Chapeau à Jacques Hébert, prisonnier pour la liberté. Chapeau à Gérard Pelletier, congédié pour la liberté. Tête haute, et sans honte, devant les doctrinaires. ★

J. T.

L'AMÉRIQUE, LA PRESSE ET LES COWBOYS

DANS une conférence de presse qu'il a donnée le 24 février, le secrétaire général des Nations unies, U. Thant, a déclaré ce qui suit : « Je suis certain que si seulement le grand peuple américain était au courant des faits réels et des développements d'arrière-plan au Sud-Vietnam, il conviendrait avec moi qu'il est désormais inutile de verser le sang là-bas. »

On a d'abord vu, dans cette déclaration, un appel lancé, par-dessus la tête de Washington, au peuple américain pour lui laisser entendre qu'on lui cachait certains aspects du conflit qui se déroule au Sud-Vietnam. Le secrétaire d'Etat Dean Rusk s'est senti piqué. Il a aussitôt rétorqué : « Je ne connais, dans le monde, aucune situation dont le peuple américain ait été mis au courant avec autant de détails, soit par les responsables politiques, soit par la vigilance intensive d'une presse libre et vigoureuse. »

Le lendemain, U. Thant s'expliquait dans une note rédigée par son porte-parole, note qui se lisait comme suit : « Le secrétaire général croit sincèrement que le public américain est parmi les mieux informés au monde, mais il se demande si, même aux États-Unis, par le temps qui court, il est possible de se faire une opinion exacte et balancée sur la République du Vietnam ou sur la crise qui englobe tout le Sud-Est asiatique. »

Cet accrochage au niveau suprême de la diplomatie vient à point donné confirmer l'existence d'un malaise réel qui se fait sentir au niveau de l'information aux États-Unis.

Les observateurs signalent, de temps à autres, le mécontentement qui commence à se manifester chez les journalistes accrédités à Washington, mais tenus à l'écart de la Maison Blanche. On se plaint du président Johnson et de son caractère par trop « texan et trop imbu d'arrogance ».

Voici un exemple de cette humeur texane. Frank J. Glass, correspondant du « Herald Tribune » à Washington, signait, le 28 février dernier, un commentaire qui débutait par l'anecdote que voici :

« Au cours d'une récente réception offerte aux membres du Congrès à la Maison Blanche, le président a abordé le sénateur Frank Church, démocrate de l'Idaho. Les deux hommes ne s'étaient pas encore adressé la parole depuis que le sénateur, dans un grand discours, avait pressé l'Administration d'entreprendre des pourparlers entre grandes puissances en vue de soustraire le Vietnam, le Laos et le Cambodge aux risques de la guerre froide.

— À qui as-tu donc parlé, avant de prononcer ce discours ? a demandé le président.

— Mais c'est que ... monsieur le président, j'ai eu un long entretien avec Walter Lippmann, a répondu le sénateur Church.

— En ce cas, Frank, retorqua le président, la prochaine fois que tu auras besoin d'un barrage dans l'Idaho, pourquoi ne pas t'adresser à Walter Lippmann ?

Autre exemple. Au début de février, le président Johnson a donné une conférence de presse qu'il n'avait fait annoncer que 37 minutes auparavant et qui a été tenue dans une pièce beaucoup trop étroite. Ce fut le tollé général de la part du « New York Times » du « Herald Tribune », du « Wall Street Journal », du « Washington Post » et du « Christian Science Monitor ». Même James Reston, ce vieux routier modéré, a accablé le président de reproches.

On accuse notamment M. Johnson de donner des conférences de presse « mal préparées et insuffisantes ». Le « Wall Street Journal » va jusqu'à dire que les déclarations du président ne sont rien d'autre qu'« une suite de platitudes », et le « Herald Tribune » soupçonne la Maison Blanche de ne révéler que « des nouvelles préfabriquées et mises en conserve ».

Louis Wiznitzer, correspondant particulier du « Devoir » à Washington, a colligé quelques titres qui ont paru dans les journaux américains ces derniers temps et qui donnent une idée de la colère qui gronde dans les milieux de la presse. En voici quelques échantillons : « Les rapports du président avec la presse sont au plus bas »; « le président a l'obsession du secret »; « le président a le devoir de tenir ses concitoyens au courant de ses intentions sur les grands problèmes de l'heure »; « la nonchalance du président dépasse les bornes »; « à Washington, on est dans le noir ».

Et Wiznitzer de préciser : « Ces critiques ajoutent qu'en l'absence d'informations sérieuses, il n'y a pas lieu de s'étonner si les rumeurs les plus alarmantes et les plus fantaisistes circulent à Washington pour ce qui est du Vietnam, de l'Alliance atlantique, de la politique monétaire. »

Comme pour corroborer le bien-fondé de ces reproches et de ces critiques, le Pentagone a cru devoir, à la mi-mars, imposer d'importantes restrictions à la liberté de mouvement des reporters américains (et forcément étrangers) au Sud-Vietnam. Cette initiative a soulevé l'indignation de M. Gallagher, directeur général de « l'Associated Press », qui a tenu à publier aussitôt la déclaration que voici :

« Les restrictions d'information imposées par le Pentagone posent la question de savoir si le peuple américain pourra obtenir une image vraie de la guerre au Vietnam.

« En interdisant aux correspondants le libre accès aux bases aériennes et aux autres installations militaires et en imposant une « escorte » à tous les journalistes, on ne songe visiblement pas à leur sécurité, mais à contrôler ce que peuvent dire les combattants américains. De tels contrôles dépassent tout ce qui a été fait durant les heures sombres de la deuxième guerre mondiale.

« Les correspondants se sont volontairement soumis aux demandes des militaires en ce qui concerne la sécurité et ne parlent pas

de raids tant que les avions ne sont pas rentrés. Mais les correspondants doivent être libres de voir et de « couvrir » tous les aspects de la guerre, comme ce fut le cas durant la deuxième guerre mondiale. » (traduction « le Monde », 19 mars 1965, p. 2).

En somme, U. Thant ne s'est pas tellement trompé : le peuple américain n'est pas aussi bien informé qu'il croit. Il voit le monde à travers la lorgnette du Pentagone et du CIA, et à travers les sautes d'humeur d'une diplomatie texane. Ce sont des miroirs drôlement déformants; des images qui débordent les frontières et qui envahissent toute la presse nord-américaine; des images qui sont beaucoup plus faites de propagande que de réalité.

Nous autres, journalistes, passons le plus clair de nos journées à présenter « objectivement » des « platitudes » et « des nouvelles préfabriquées » venues d'en haut. Quand Washington publie un livre blanc, quand Washington « déclare »: c'est évidemment vérité d'évangile. Quand Washington fait « ses conditions », ce sont évidemment les « meilleures » et les « seules » qui méritent considération. Par contre, quand Moscou, Pékin, Paris ou Hanoï déclarent quelque chose, c'est évidemment à prendre avec un grain de sel.

Washington fait la « une », car Washington « déclare ». Mais Hanoï ou Pékin font à peine un entrefilet à la page 67, car Hanoï ou Pékin, quoi qu'elles fassent, ne peuvent que « prétendre ». Le Vietcong tue un Américain : c'est du terrorisme dégoûtant. Les Américains effectuent un raid au Nord-Vietnam : ce sont de simples représailles — 90 morts, c'est la guerre, et c'est la faute d'Hanoï. Asperger des régions entières au napalm, c'est permis, puisque Washington n'a pas signé la convention de Genève interdisant la guerre des gaz. Quand le Vietcong se mettra, à son tour, à tripoter les gaz, Washington va sûrement crier à la barbarie, et il faudra le dire à la « une ».

Le peuple américain est non seulement mal informé, mais il est mené par des « cowboys » — cowboys au Pentagone, cowboys au CIA, cowboys à Montgomery, cowboys à Selma. Par voie de conséquence, le peuple canadien est également mal informé, mais ce n'est pas à cause des journaux, c'est à cause des sources presque entièrement américaines de l'information, et à cause surtout de la peur de Washington. Il faut flatter le colosse dans le sens du poil, autrement... gare au gros bâton. L'éléphant a toujours raison, et la fourmi, toujours fort.

Heureusement, la grande presse aux États-Unis est d'abord et avant tout une entreprise de distribution. Elle vit de son tirage et les révélations fracassantes font recettes. Elle peut faire front commun avec l'entreprise contre le gouvernement (même si le contraire est inpensable).

Au Canada, la situation est tout autre. Notre grande presse ne vit pas de tirage, mais de patronage — patronage des gouvernements (canadien et américain), patronage des entreprises (canadiennes et américaines). Dans les circonstances, les scandales et les révélations fracassantes ne font pas récettes. Bien au contraire, l'audace et le courage face aux abus des pouvoirs politiques et d'argent, non seulement attirent les foudres de la justice sur la tête des journalistes, mais compromettent l'existence même des entreprises de presse. Au Canada, la presse ne peut pas faire front commun avec l'entreprise contre le gouvernement, et encore moins faire front commun avec le gouvernement contre l'entreprise. La presse n'a même pas la ressource d'être neutre; elle est prise dans un étau auquel seuls quelques journaux indépendants et, par le fait même de faible tirage, réussissent à échapper.

Il n'est pas facile d'être journaliste. Qui dira le tourment du pauvre « traducteur de nouvelles » qui est conscient du fait qu'en définitive sa sincère « objectivité » ne sert, en somme, qu'à traduire, dans toutes leurs nuances, les gros mensonges officiels ?

On ne le proclamera jamais assez haut : ce ne sont pas les journalistes qui triturent l'information, mais les puissants de ce monde à qui appartiennent presque tous les grands véhicules de nouvelles et de propagande. Tout ce qu'un journaliste peut faire, c'est trahir parfois, et par mégarde, les propos d'un homme en place qui, de toute manière, a des évidences à cacher. Qu'à celà ne tienne, pourtant : on s'en prend toujours aux journalistes, et jamais au système... ★

J. P.

LA "RÉACTION TRANQUILLE"

par Jean PELLERIN
directeur

APRES l'ancien secrétaire à la rédaction, c'est maintenant au tour d'un des fondateurs et ancien directeur de CITE LIBRE d'encourir les foudres du nouvel ordre établi. Gérard Pelletier a été congédié de son poste de rédacteur en chef de La PRESSE — « le plus grand quotidien français d'Amérique », et de ce fait, le plus important véhicule d'information au Québec.

Le congédiement de Pelletier découle d'une « proposition dûment faite et appuyée » au conseil d'administration de la Compagnie de publication LA PRESSE — proposition « unanimement » résolue, précise l'avis de congédiement. Comme unique motif pour justifier cette décision, M. Maurice Chartré, président de la Compagnie, a invoqué deux titres erronés parus dans l'édition du 26 mars 1965, titres qui mettaient en cause l'honorable Bernard Pinard, député du comté de Drummond à l'Assemblée législative de Québec et ministre de la Voirie dans le Cabinet Lesage.

Prenant congé de la salle de rédaction dans l'après-midi du 30 mars, Pelletier a apporté la précision suivante : « Je souligne qu'entre la parution du journal de vendredi (26 mars) et la décision du Conseil d'administration à mon sujet, jamais je n'ai été invité, ni à expliquer l'origine de ces deux titres, qui provenaient d'une simple erreur technique, ni à m'expliquer devant le Conseil. J'ai été jugé et condamné en mon absence, sans qu'on eût même pris soin de me communiquer qu'un problème se posait, sans qu'on m'eût informé que le Conseil se réunissait à mon sujet. »

En fait, le conseil d'administration a pris deux initiatives extrêmes : 1) il a décidé par-dessus la tête de son conseil de rédaction et de son chef des nouvelles, de publier une rétractation formelle et catégorique destinée à rassurer le ministre, et 2) comme pour donner plus de poids à son geste, il décidait du congédiement de Pelletier. Par delà le « prétexte » mis de l'avant — car il s'agit visiblement d'un prétexte (il n'est pas démontré que les titres en question trahissaient tellement la réalité au moment de leur parution) — par delà le prétexte donc, l'événement est lourd de signification. Il remet en question le double principe de la liberté d'expression et de la liberté de l'information.

L'oeuvre de M. Pelletier

Gérard Pelletier est un vieux routier du journalisme. Il est de la génération des autodidactes issus de la crise économique de 1929. Avec une poignée d'amis, il a combattu, depuis sa jeunesse, pour la démocratie, la liberté et la tolérance au Québec. Journaliste dans l'âme, il considère comme inviolable le principe de la liberté d'expression; il a toujours revendiqué son droit d'exprimer une opinion sur une question d'intérêt public, en même temps que le droit qu'ont ses confrères d'exprimer des opinions, fussent-elles contraires aux siennes; à ses yeux, la vérité ressort d'une discussion ou d'un dialogue démocratique, et non d'une prise de position d'autorité. Il croit qu'un journal digne de ce nom ne saurait être uniquement dévoué à des intérêts particuliers, sa mission première étant d'abord de se ranger du côté du bien commun.

Ces convictions que Gérard Pelletier partage avec plusieurs journalistes contemporains sont connues de tout ceux qui suivent le moindrement l'actualité. Elles ont servi de point de rencontre entre patrons et syndiqués à une époque tragique de l'histoire mouvementée de LA PRESSE. Fort de ces convictions, Pelletier a cru de son devoir, au cours de son séjour au grand quotidien de la rue St-Jacques, et dans le plus grand intérêt de la collectivité québécoise, de soulever quantité de questions brûlantes.

Il a, entre autres, contesté le caractère présumé sacré du bipartisme; il a souligné certaines trahisons graves de la fameuse « révolution tranquille »; il a dénoncé les tractations louches des factions, tant du parti libéral que du parti de l'Union nationale; il s'est prononcé en faveur du principe de la socialisation; il a dénoncé les procédures judiciaires exceptionnelles et les abus de la matraque; il a alerté l'opinion publique sur le mystère qui a paru planer sur le projet d'un pont à Trois-Rivières et sur le projet d'une sidérurgie destiné à être pris en main par une entreprise privée appelée la Sidbec.

Mais Pelletier n'a pas fait que signer des éditoriaux à LA PRESSE. Il a aussi assumé son

rôle dans la salle de rédaction. Sur le plan de l'information, il a fait tout ce qui lui était physiquement possible pour que les préposés au pupitre puissent mettre leur expérience à profit dans leur tâche de transmettre, avec le plus de concision et d'exactitude possible, l'information internationale, canadienne, québécoise ou municipale d'intérêt publique.

De plus sur le plan de la liberté d'expression, il a favorisé la publication de lucides et raisonnables appréciations d'événements et de faits sous la signature de journalistes compétents lesquels incidemment ont accédé, grâce à lui, aux postes de correspondants politiques, d'analystes de questions internationales, de chroniqueurs financiers et de critiques littéraires ou artistiques.

Les journaux qui assument de pareilles responsabilités sur le plan de la rédaction, de l'information et du commentaire sont les seuls, à notre époque où les idées circulent quoi qu'on fasse, à jouir véritablement d'une audience et d'une autorité. Depuis maintenant sept ans, LA PRESSE, consciente des transformations du milieu québecois, a pris le bon parti d'assumer pleinement ces lourdes responsabilités et de se transformer en un journal vraiment moderne.

Où loge LA PRESSE ?

Pareille initiative n'a rien pour étonner. Le grand quotidien entend n'être dominé ni par les partis, ni par les groupes de pression. Il a des principes qu'il a fait graver sur une plaque de bronze exposée à l'entrée même de ses immeubles et qui se lit comme suit : « La « PRESSE » telle qu'établie par l'honorable Trefflé Berthiaume, est une institution irrévocablement dévouée aux intérêts canadiens-français et catholiques. Indépendante des partis politiques, elle traite tout le monde avec justice, protège les petits et les faibles contre les grands et les forts, lutte pour le bien contre le mal, tient plus à éclairer qu'à gouverner, fait rayonner la vérité par son puissant service d'information, est le champion des réformes pouvant améliorer le sort des classes sociales. »

Il va de soi qu'un pareil programme est à base de liberté d'expression, et il est compréhensible que cette liberté porte ombrage aux intérêts d'une bourgeoisie routinière qui persiste à demeurer repliée sur elle-même. Cette bourgeoisie est actuellement aux abois. Elle croit qu'il lui est encore possible d'assumer seule la gouverne de la collectivité. Sous le masque de l'anonymat, elle essaie encore de montrer les dents. Elle pistonne des valets politiques, financiers et religieux dans le but illusoire de discréditer le plus possible, dans l'esprit du public, la presse écrite et la presse parlée au Canada français.

La bourgeoisie canadienne-française ne jouit encore que d'une puissance limitée, mais cette puissance est en progrès. Elle pousse ses pions un peu partout, y compris à la PRESSE où elle cherche à tarir, après en avoir profité, un ferment (devenu gênant) de liberté d'expression.

Dès lors, on s'explique pourquoi, au mépris même de la logique capitaliste, LA PRESSE s'est résigné à subir une grève durant sept mois dans le but, semble-t-il, de rompre la nuque syndicale de ses employés. Voilà pourquoi aussi, elle a cru possible de congédier tranquillement, et en invoquant un prétexte fort discutable, son rédacteur en chef.

Mais voilà, l'incident a fait du bruit. L'opinion publique a réagi et la grande bourgeoisie n'y comprend rien. De quoi le public se mêle-t-il ? Depuis quand un patron n'a-t-il plus le droit de congédier un employé quand bon lui semble ?

Nous touchons ici au mur de l'incompréhension : un mur plus épais que celui de Berlin.

La bourgeoisie oublie qu'un rédacteur de journal n'est pas un vendeur de camelote. Elle oublie qu'un quotidien voué aux intérêts de la collectivité, comme c'est le cas de La PRESSE, n'est pas une entreprise comme les autres. Elle oublie que le droit à l'information exacte et complète est un droit strict de l'individu. En conséquence, un grand journal d'information ne vend pas de nouvelles, il les transmet au grand public, à qui elles appartiennent de droit. Il trahit le public s'il s'arrange pour que cette transmission s'articule dans le sens des intérêts d'une classe ou d'une coterie.

Urgences des réformes

La liberté est lourde à porter. Comme on dit familièrement, il y en a « qui portent mal ça » : c'est le cas de certains journalistes dont le métier n'est pas encore suffisamment rodé. (Ces journalistes ne sont pas aussi nombreux qu'on pense, et l'entreprise a d'ailleurs pleins pouvoirs pour tempérer leurs excès) Mais il y en a qui ne « portent pas ça » du tout : c'est le cas des valets d'une certaine bourgeoisie qu'on retrouve partout, en embuscade, dans les couloirs d'un gouvernement, dans les postes élevés d'un grand journal, dans les hautes sphères d'une entreprise de radiotélédiffusion, voire même à la sacristie. C'est normal. Le phénomène n'est pas particulier au Canada français. Il existe à peu près dans tous les pays du monde. Aussi, importe-t-il de l'étudier attentivement, dans un esprit dépouillé de toute impulsion passionnelle.

Tous les journalistes ne sont pas des incompétents, et tous les bourgeois ne sont pas des rétrogrades. Le procureur général a raison de rappeler à certains journalistes qu'ils n'ont pas « le monopole de la liberté d'expression », mais il aurait dû

ajouter que le pouvoir d'empêcher la liberté d'expression de s'épanouir peut également constituer un « monopole » dont il faut se défier.

Pour parer aux deux « monopoles », il y a peut-être lieu de se rendre à la suggestion du professeur Léon Dion qui a souligné « l'urgence d'une révision radicale des responsaiblités et du statut du rédacteur en chef de LA PRESSE »

Ce quotidien, ajoute l'éminent directeur du Département de science politique à Laval, « est une grande entreprise industrielle. Comme telle, il est nécessaire qu'on y introduise, sans délais, les réformes organisationnelles et administratives qui se sont imposées ailleurs, dans des entreprises du même genre ».

A défaut de ces réformes, il est à craindre que le président de la CSN ait raison quand il dit que le congédiement de Gérard Pelletier semble le fait « de gens qui sont au paroxysme de l'énervement et qui sautent sur la première occasion pour faire maison nette ». Et Jean Marchand de poursuivre qu'« à travers Pelletier (qui constituait une sorte de rempart), on veut manifestement ouvrir la voie à un nettoyage de plus vaste envergure . . . » car LA PRESSE, ajoute-t-il, « supportait mal la liberté que donnait Pelletier à ses journalistes et celle qu'il s'accordait lui-même ».

Si ce sombre pronostic se révèle juste, il faudra se rendre à l'évidence que ceux qui ont le « monopole » du bâillon ont eu raison de ceux qu'on accuse d'avoir le « monopole » de la liberté d'expression, et celà, le procureur général ne peut le vouloir, lui qui tient, en rentrant à la maison, à « affronter le regard de (ses) enfants », pour « qu'ils lisent chez (lui) l'image d'une conscience bien tranquille ».

En conséquence : il faut que les journalistes se hâtent de se doter d'un code d'éthique professionnelle; mais il faut, en même temps, que les propriétaires de journaux se hâtent de procéder à la refonte de leurs structures et aient le courage de préciser clairement leur orientation. Si les principes inscrits dans le bronze sont trop lourds à porter à LA PRESSE, il ne reste plus qu'à décrocher la plaque à l'entrée de l'immeuble et à proclamer bien haut qu'à l'avenir, « le plus grand quotidien français d'Amérique » n'entend défendre que les intérêts de ses bâilleurs de fonds. Il est douteux que pareil aveu, fait ouvertement ou clandestinement par LA PRESSE, profite aux dits bâilleurs de fonds et aux politiciens qu'ils dominent. LA PRESSE n'a pas le choix : ou elle fait cet aveu et décroche sa plaque de bronze, ou elle annonce franchement qu'elle demeure fidèle aux principes énoncés par son fondateur. Le silence n'est plus possible.

La morale de l'histoire

Il reste que le congédiement de Gérard Pelletier a de quoi nous laisser songeurs. Cet incident spectaculaire aura contribué à désamorcer pour de bon un mythe qui a trop longtemps cherché à s'accréditer. En ce sens, l'aventure du rédacteur en chef de LA PRESSE aura servi à quelque chose.

On a souvent dit que le Québec était à faire sa « révolution tranquille ». C'est vrai, mais la révolution reste encore à sens unique et elle n'est pas du côté qu'on pense. Du côté des vieilles factions politiques et d'une certaine bourgeoisie, elle n'est qu'un mot de passe.

Il faut le proclamer carrément : dans le Québec des vieux politiciens et des grands bourgeois, il n'y a qu'une « réaction » — une réaction qui n'est pas « tranquille » du tout. Elle commence à montrer les dents, et elle marque des points. Il faut se rendre à une évidence : ils se sont illusionnés grandement ceux-là qui ont eu la faiblesse de croire qu'il suffisait que « le plus grand premier ministre de la Confédération » rende l'âme, pour qu'automatiquement le flot vivifiant des grands principes de la liberté et de la démocratie se mette à circuler dans le corps de la société canadienne-française. Certaines artères restent trop engluées de « patronage » pour que le sang de la « révolution tranquille » y pénètre tout de go. Un paralytique ne marche pas du jour au lendemain, surtout si les thaumaturges qui lui en donnent l'ordre n'ont de libérale que l'étiquette.

La grande bourgeoisie canadienne-française n'a hélas d'égard ni pour la liberté ni pour la démocratie. Elle s'est crue progressiste parce qu'après une longue et fort patiente attente, elle a réussi à renverser une gérontocratie anarchique. Ce succès lui est monté à la tête. Mue par une coquetterie toute latine, elle s'est crue progressiste, et pour s'en donner l'illusion, elle s'est entourée d'intellectuels chevronnés dont elle a cru pouvoir se servir à sa fantaisie. Quelle chance s'il avait été possible de faire cautionner la « réaction tranquille » par des autorités incontestées !

Il fut un temps où les intellectuels canadiens-français étaient à vendre. C'était à l'époque où on les appelait « les joueurs de piano », et ils n'avaient guère de panache. L'entreprise bourgeoise et le gouvernement pouvaient s'en payer un ou deux sans risque. Mais les temps ont changé. De nos jours, nombreux sont les intellectuels qui, non seulement ont du panache, mais même de l'autorité. La mode aidant, l'entreprise bourgeoise et le gouvernement ont eu, un moment, le béguin pour ces intellectuels qui leur donnaient bonne conscience. Ils ont cherché à s'en payer quelques-uns, affaire de se mettre à la page. Mais

il leur fallut bientôt déchanter. Nombre de nouveaux intellectuels ne sont pas à vendre. Ce sont des empêcheurs de tourner en rond; des "rêveurs" qui croient, "pour de vrai", à la liberté et au bien commun; des « pas pratiques » qui mettent le bien général au-dessus de l'intérêt de la grande bourgeoisie et des partis.

Le gouvernement et la grande bourgeoisie s'en mordent les pouces. Ils veulent se défaire de leurs « joueurs de piano », mais ce n'est pas facile. L'oreille du peuple s'est faite aux « airs nouveaux ». Le folklore est à la baisse, et la salle menace de se vider.

Alerte à la bourgeoisie

CITE LIBRE tient à joindre sa voix à tous ceux qui huent les folkloristes, c'est-à-dire, cette grande bourgeoisie canadienne-française, qui comme l'a si bien dit Claude Ryan, « s'agrippe aux postes de commande d'une société en rapide évolution mais qui n'a plus le souffle voulu pour justifier la position que lui confèrent la naissance et l'argent ».

Le Québec n'est pas aussi avancé qu'on avait cru. Il reste à l'opposition du type de CITE LIBRE une vaste tâche à accomplir, et des hommes comme Pelletier appartiennent à l'opposition. C'est en quelque sorte leur destin. Alors quoi ? Il faut reprendre le maquis, non pour distiller le vitriol, mais pour essayer de faire comprendre à la grande bourgeoisie que sa conception du milieu québécois est dépassée.

La grande bourgeoisie n'est pas bête, mais elle est égocentrique. Elle a cru que la « révolution tranquille » ne devrait profiter qu'à elle seule. Elle a cru qu'il suffisait de changer de parti pour calmer tout le monde. Il va falloir que les hommes d'opposition se remettent à la tâche pour lui ouvrir les yeux. Il va falloir démontrer aux tenants de la « réaction tranquille » que leurs canons tirent désormais à blanc. Un congédiement, si spectaculaire soit-il, n'impressionne personne, surtout pas ceux qui, depuis plus de vingt ans, risquent leur peau pour la liberté et la démocratie. Le Canada français en a vu d'autres. Il a réussi à surmonter le cléricalisme traditionnel; il trouvera bien aussi le moyen de surmonter le paternalisme du Barreau, de la Finance et des politiciens timorés.

Pour sa part, CITE LIBRE reste sous le harnais. ★

LE TUYAU ET LE FUSIL

LE meilleur film canadien n'aura donc été l'oeuvre ni de Claude Jutra, ni de Pierre Patry et c'est un parfait inconnu qui en a signé scénario et dialogues : Lucien Rivard. Malgré quelques invraisemblances et une trop visible influence de Godard, « L'Evasion de Lucien Rivard » constitue un joli tour de force : la séquence des tuyaux d'arrosage entre autre est un bijou du genre ! Mais il faut surtout rendre hommage à son interprète principal qui n'est autre que Lucien Rivard lui-même. Celui-ci est d'ailleurs devenu en quelques heures la coqueluche des foules et un connaisseur a même pu prononcer à son sujet le nom d'Arsène Lupin. Enfin, c'est un triomphe.

On peut cependant déplorer la profonde immoralité de notre nouveau héros national. Ainsi l'autre jour, au cours de l'émission « Aujourd'hui » de Radio-Canada, certains téléspectateurs ont découvert avec stupeur et consternation que personne parmi les interviewés de la rue n'envisageait de dénoncer, le cas échéant, Lucien Rivard. Du reste, la prime de $15,000, offerte entre-temps par le gouvernement fédéral, semble effectivement rester sans pouvoir . . . On sait que d'éminents moralistes n'ont pas manqué de stigmatiser, à cette occasion, l'inconscience des foules. Moi-même, j'allais lancer ma pierre, quand brusquement j'ai été pris d'inquiétude : « Aider la Justice, c'est bien beau . . . C'est même un devoir, me disais-je . . . Mais bon Dieu, n'est-ce pas précisément ce qu'a fait Jacques Hébert ! N'a-t-il pas aidé la Justice à découvrir par qui le fameux fusil avait été subtilisé ? . . . On sait comment ça s'est terminé ! . . . » Et j'ai reposé ma pierre. ★

Y. K.

LA PLANIFICATION FÉDÉRALE-PROVINCIALE

par Charles TAYLOR

LES Canadiens et les Québécois sentent qu'ils sont actuellement dans une impasse. Conscients des tâches urgentes à accomplir dans le domaine économique et social, ils reconnaissent de plus en plus le rôle important que l'Etat est appelé à jouer dans ce domaine, mais ils sentent que la structure même de cet Etat oppose une fin de non recevoir à leurs revendications. Le partage, au Canada, des responsabilités constitutionnelles entre le fédéral et les provinces semble entraver la mise en vigueur des mesures qui s'imposent d'urgence; le chevauchement des compétences semble prêter à confusion; les prérogatives du fédéral s'adaptent mal à celles du provincial, bref, tout favorise l'irresponsabilité des gouvernants.

Cette confusion caractérise bien la période de transition que nous traversons. Nous voici au terme d'une époque où, dans bien des domaines, les initiatives ont été prises presque exclusivement par l'Etat central. Mais en même temps, nous sentons que nous sommes au seuil d'une ère où les Etats provinciaux vont assumer davantage leurs responsabilités dans le domaine économique et social. Déjà ces Etats cherchent à se donner les moyens d'agir efficacement. Ils revalorisent la fonction publique, élaborent une politique à long terme, recherchent des moyens de financement plus efficaces, etc. En somme, nous sommes dans la situation de celui qui sait fort bien d'où il vient, mais qui se demande où il va.

Il n'est guère rassurant de constater que, dans les circonstances, aucun projet sérieux ne nous permet de répondre à cette question. Nombreuses sont les formules unilatérales par lesquelles les Etats, soit fédéral soit provinciaux, cherchent à tirer la couverture de leur côté. On a, par exemple, la formule dite des « Etats associés », ou encore, celle du « fédéralisme coopératif » avancée par le gouvernement actuel et qui n'est que l'ancien *modus operandi* sous des dehors rajeunis. Formules unilatérales qui résolvent les problèmes à un niveau gouvernemental, laissant l'autre en plan, sinon aggravé. Le moins qu'on puisse dire c'est que le besoin de formules bilatérales se fait gravement sentir.

Comment combler cette lacune ?

Il faut d'abord dégager les principes généraux d'une distinction des pouvoirs propice à une collaboration cohérente entre les deux types de gouvernement, et ensuite concevoir des mécanismes conformes à ces principes et dont les Canadiens et les Québécois pourraient se servir pour mener à bien les programmes dont l'urgence se fait le plus sentir dans le domaine économique et social.

Les Principes

Posons d'abord les principes suivants :

1) Economiquement parlant, le Canada n'est pas, comme l'Angleterre et la France par exemple, un pays unitaire. Il comprend quatre régions économiques qui ont chacune une vie propre et qui, n'étaient des barrières tarifaires, auraient probablement autant de relations commerciales à l'étranger qu'elles en ont actuellement entre elles. Aussi, nonobstant toute diversité culturelle, on ne saurait concevoir la planification économique, et partant, l'intervention de l'Etat dans l'économie canadienne comme provenant d'une source unique. Pareilles planification et intervention s'imposent donc également au niveau régional.

2) Par contre, les régions ont tout intérêt à maintenir en commun l'unité qui avantage chaque zone économique : une seule monnaie, une barrière tarifaire, la libre circulation entre elles de tous les facteurs de production, un fonds commun de devises étrangères, un instrument commun de négociations commerciales extérieures etc.

3) En plus de se partager en quatre zones économiques, le Canada se répartit également en deux cultures. Ces partages économiques et culturels ne se recoupent pas parfaitement. Le Québec ne forme pas, à lui seul, une région économique, et il n'est pas à lui seul le Canada français. Toutefois, étant donné que le Québec est l'unique province à prédominance canadienne-française, il a droit à un statut particulier au sein de la Confédération, mais dès lors, il se verrait attribuer des fonctions qu'il n'a pas en tant que simple région économique.

4) Une solution d'ensemble doit tenir compte des trois principes qui précèdent. Elle doit équi-

librer les conséquences qui découlent du premier (diversité économique), et les modifications qu'impose le troisième (diversité culturelle) avec le deuxième (relations communes). A ces trois principes, on pourrait en ajouter un quatrième qui assurerait aux quatre régions économiques un niveau de vie et des services publics à peu près uniformes. Une association fructueuse entre régions devrait avoir pour effet d'enrayer le scandale des zones de sous-développement — scandale flagrant actuellement au Canada et aux Etats-Unis.

Nationalisme et économie

Les principes qu'on vient d'énumérer ne relèvent pas tous de l'économique. D'ailleurs le problème de la planification fédérale-provinciale au Canada ne se situe pas uniquement au niveau économique. Aussi, faut-il se méfier de « la » solution qui ferait fi des objectifs para-économiques pour n'envisager que les aspects techniques. Par contre, toute solution qui ferait de la nation un absolu en refusant de voir les exigences économiques qui conditionnent son existence même serait fausse.

Le troisième principe — celui de la diversité culturelle — cerne un aspect étranger à l'économique, puisqu'il part de l'existence d'une nation canadienne-française. Mais c'est là un fait qui aura nécessairement des conséquences économiques. On ne saurait le circonscrire uniquement au domaine de la linguistique ou de la culture comme plusieurs l'ont fait dans le passé. Mais on ne peut pas, non plus, en faire l'unique prémisse d'où l'on tire toutes les conclusions comme le font certains nationalistes de nos jours. Une nation ne vit pas dans un vacuum politique et économique, mais elle ne saurait exiger non plus qu'on lui sacrifie toute autre valeur pour qu'elle existe.

Les conditions économiques faites à la nation canadienne-française ne lui apportent pas la souveraineté économique absolue. Mais ce dont cette nation a besoin pour se développer — et ce qui lui a fait défaut dans le passé — ce sont les moyens de s'exprimer et de se donner un mode de vie à sa mesure et façonné selon son style culturel. Pour celà, il faut que le peuple soit en mesure de construire lui-même l'infrastructure de sa vie sociale : organisation scolaire, architecture et plan des villes, répartition du développement régional, style propre des produits industriels etc. Un peuple ne peut changer son milieu géographique, mais il doit décider de son milieu artificiel, ce dernier étant le véhicule principal de la culture qui le définit.

Une nation a certes besoin de pouvoirs économiques, mais la souveraineté économique absolue n'est pas toujours nécessaire, surtout si elle comporte de lourds sacrifices. A condition de pouvoir le faire dans le respect des besoins fondamentaux dont il est question plus haut, le Québec, et à plus forte raison le Canada français, ne peut que trouver profit à collaborer avec le Canada anglais parce que : a) il pourra se développer dans une région économique plus vaste que son seul territoire; b) il disposera, conjointement avec le Canada anglais, d'une force économique plus grande sur le plan international; c) il a beaucoup à gagner d'une solidarité pan-canadienne assurée par un régime d'égalité entre régions.

Une collaboration de cette nature implique un régime fédéral. Toutefois, il importe de dissiper les illusions qu'on pourrait entretenir à l'endroit des projets dits d'« Etats associés » qu'on met de l'avant depuis quelque temps. Concevoir une collaboration économique étroite en fonction d'un traité révocable tous les cinq ans est pure fantaisie. Le Marché commun qui ne dispose pas encore d'une monnaie uniforme et qui est loin de l'intégration dont jouit le Canada, a doublé le cap de pareilles complications juridiques. Il prévoit que dès l'an prochain, l'unanimité ne sera plus exigible. Les décisions seront prises à la majorité. Ambitions modestes. Pourtant le Marché commun dispose de mécanismes avancés, ce qui ne l'empêche pas d'être constamment en proie à des tensions qui risquent constamment de l'acculer à l'impasse. Les partisans du Marché commun sont tous d'accord pour reconnaître qu'un certain degré d'intégration politique s'impose si l'intégration économique est appelée à se parfaire. Soumis à une pression constante de leur voisin du sud, les régions économiques du Canada ne pourraient faire mieux, compte tenu du fait que les mécanismes sont moins avancés.

En régime fédéral, le gouvernement fédéral doit servir d'instrument à tous les groupes. Aussi, faut-il combattre l'état d'esprit qui veut que le Québec seul soit l'instrument politique du Canada français. Il faut que le gouvernement central se sente responsable auprès des deux nations. Ainsi, il serait normal, par exemple, qu'une société de la Couronne établie au Québec reconnaisse le français comme langue principale de travail. Il serait également normal que le gouvernement fédéral participe à la francisation de l'économie québecoise.

Trois grandes tâches

Compte tenu toujours des principes, il faut distinguer entre les pouvoirs économiques afférant aux divers niveaux de gouvernement. Dans ce qu'il est convenu d'appeler la politique économique gouvernementale, on distingue trois grands domaines :

A. *Le maintien du plein emploi.* Dans ce domaine, s'inscrit l'ensemble des pouvoirs propres à assurer la pleine utilisation de la main-d'oeuvre et des ressources. Ces pouvoirs disposent, non seulement des armes traditionnelles de la politique anti-conjoncturelle (pouvoir monétaire, pouvoir fiscal), mais encore de celles de la politique commerciale extérieure (tarifs, pouvoir de conclure des accords commerciaux etc.)

B. *Le développement social.* Tâche d'apparence vague mais qui englobe les initiatives gouvernementales destinées à favoriser l'épanouissement d'un milieu social riche en propriétés civilisatrices pour tous. Cette tâche consiste, d'une part, à promouvoir des mesures de sécurité sociale (pensions, assurance-santé etc.), et d'autre part, à créer du capital social (écoles, hôpitaux, routes, logement à prix modique etc.).

C. *Planification économique.* Uniquement considérée ici dans un sens restreint de politique gouvernementale visant à accroître et à orienter l'investissement dans le secteur de la production, la planification économique peut s'opérer soit d'une façon indicative, soit par l'intervention directe de l'Etat (nationalisation), ou encore au moyen d'initiatives prises par l'Etat lui-même à titre d'entrepreneur. C'est le cas présentement de la Sidérurgie québecoise. La planification économique comprend aussi des mesures ancillaires, telles par exemple une politique des revenus et une politique de la main-d'oeuvre.

A. LE MAINTIEN DU PLEIN EMPLOI

Les pouvoirs inhérents à cette tâche demeurent incontestablement du ressort fédéral, attendu que les leviers qui déterminent le niveau général d'activité de l'économie ne sont pas divisibles et relèvent nécessairement du gouvernement central.

Mais constater ce fait ne suffit pas à résoudre tous les problèmes. Il peut exister des obstacles entre les prérogatives fédérales et les pouvoirs provinciaux. Une politique anti-conjoncturelle, par exemple fédérale, peut constituer un obstacle à une politique provinciale de développement en ce sens que certaines initiatives régionales peuvent mettre en échec des plans fédéraux et vice versa. Il va de soi que ce genre d'interaction s'accentue du fait de l'accroissement des activités économiques provinciales.

Les trois principaux secteurs où ce genre d'interaction se produit sont :

1) *Politique monétaire* — La politique monétaire du gouvernement central peut entrer en conflit avec les projets provinciaux de développement. Ainsi, une politique restrictive de taux d'intérêt alourdirait le coût de tout projet de développement financé par un emprunt. Par contre, des emprunts provinciaux contractés à l'étranger influencent à court et à long terme la balance internationale des paiements, ce qui est de nature à restreindre la liberté de mouvement du gouvernement fédéral.

2) *Politique budgétaire* — Le budget fédéral, en tant qu'instrument d'une politique anti-conjoncturelle, est sérieusement affaibli dans la mesure où les budgets provinciaux s'accroissent à son détriment. A la longue, pareil vice peut amener dans les structures fiscales une rigidité préjudiciable à la croissance économique.

3) *Dépenses gouvernementales* — Si les dépenses mêmes du gouvernement central constituent un instrument de politique anti-conjoncturelle, l'augmentation des budgets provinciaux peut se révéler une autre source de rigidité. En période d'inflation, et pour réduire la contrainte économique, les gouvernements ont souvent recours à un ralentissement dans leurs programmes de travaux publics ou autres. Si ces programmes sont du ressort de onze gouvernements plutôt que d'un seul, il est clair que les ajustements conformes à la conjoncture vont devenir difficiles, sinon impossible à opérer.

Politique monétaire

Avant d'arrêter une politique monétaire, une consultation s'impose aux divers paliers gouvernementaux et ce, d'une façon plus suivie et plus méthodique que dans le passé. Il faut, d'une part, que les provinces en viennent à tenir compte des exigences globales de l'économie au moment où elles élaborent leur politique d'emprunt, et d'autre part, que le gouvernement fédéral fasse entrer dans ses calculs les programmes régionaux de développement quand il arrête sa politique monétaire. On devrait donc envisager des mécanismes permanents de collaboration, tel, par exemple, une commission consultative nommée par les ministres provinciaux des Finances. Cette Commission aurait droit de regard sur la politique de la Banque du Canada. On ne peut plus traiter les provinces comme si elles étaient de grandes corporations privées. Elles doivent avoir leur mot à dire dans la formulation de la politique générale, même si le pouvoir monétaire doit rester, en définitive, entre les mains du fédéral.

Pouvoir budgétaire

Quand au pouvoir fiscal, il faut éviter la trop grande dispersion dans la perception des impôts, tout en assurant aux gouvernements provinciaux des droits de revenus accrus. On verra plus loin

qu'il est possible d'élaborer un plan qui tienne compte du statut particulier du Québec.

Dépenses gouvernementales

Les dépenses gouvernementales pourraient voir leurs conséquences atténuées, mais non réduites à zéro, moyennant consultation et collaboration à l'échelle fédérale-provinciale. Certes, il y aura toujours des problèmes. C'est la rançon de tout régime fédératif; mais il faudrait voir à faire aussi porter le fardeau des récessions par le secteur privé, car enfin, pourquoi faut-il que ce soient toujours les projets du secteur public qui fassent les frais de la politique anti-conjoncturelle ?

B. LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Si le maintien du plein emploi est une tâche qui incombe au fédéral, celle du développement social incombe en grande partie au provincial. La juridiction provinciale englobe en général les pouvoirs propres à la création du capital social (écoles, hôpitaux, routes etc.). Pour ce qui est de la sécurité sociale, elle relève tantôt des deux pouvoirs, tantôt du seul pouvoir provincial.

Le développement social offre un terrain d'élection pour les plans conjoints, et voilà que nous touchons au coeur du contentieux et de la confusion actuels. Les demandes des provinces pour un revenu fiscal accru naissent, en grande partie, des besoins sur le plan du développement social. Il est inutile d'insister sur les problèmes que soulèvent les plans conjoints.

En regard des principes énoncés plus haut, il est évident que les initiatives en ce domaine devraient être du ressort provincial. Les besoins étant différents selon les régions, on est justifié d'invoquer le principe numéro un, c'est-à-dire celui de la diversité économique. Etant donné toutefois le lien étroit qui s'établit entre une culture et les éléments qu'elle emprunte au niveau de l'infrastructure sociale (écoles, hôpitaux etc.), le principe numéro trois intervient également. Il y aura donc lieu, par conséquent, de prévoir en l'occurence des dispositions particulières pour le Québec.

C'est ici que doit intervenir le gouvernement fédéral. Son action s'impose pour trois raisons : a) Posons comme prémisse que les investissements dans les oeuvres sociales présupposent une décision d'ensemble pour déterminer les priorités à l'échelle du pays. Si on dépense plus pour l'Education, on devrait dépenser moins pour la Défense. Or, comme il importe de départager les prérogatives particulières aux deux juridictions, on ne saurait laisser aux seules provinces le soin de le faire. Il appartient donc aussi au fédéral de fixer les montants globaux. b) Les divers gouvernements canadiens ne se sont guère souciés des progrès de l'ensemble jusqu'ici. Aussi, le gouvernement central a-t-il un rôle à jouer en tant qu'initiateur dans le domaine économique et social. Il semble donc peu recommandable qu'en cette matière la majorité des Canadiens — les Québecois y compris — s'en remettent uniquement à leur gouvernement provincial. c) Sans une collaboration du gouvernement fédéral, il ne serait pas possible de procéder à une redistribution de revenus parmi les différentes régions économiques du Canada afin d'aider les moins favorisées. En d'autres termes, le principe numéro quatre que nous avons posé plus haut serait inopérant, et les inégalités existantes entre les différentes régions iraient en s'accentuant.

Il faut donc trouver une formule susceptible de concilier, en ce qui concerne les plans de cette envergure, les tâches qui relèvent de la compétence provinciale avec celles du niveau fédéral, et ce, de manière à permettre : a) une initiative fédérale; b) une décision fédérale-provinciale à l'échelon des priorités, et c) un système de péréquation. Pareille formule permettrait, au besoin, d'assurer toutes les garanties au statut particulier du Québec.

LES MÉCANISMES ACTUELS

Il est évident que les mécanismes actuels sont loin de satisfaire à toutes ces exigences. En général, deux mécanismes de collaboration fédérale-provinciale entrent en ligne de compte quand il s'agit de satisfaire aux impératifs du développement social. D'une part, le revenu général des provinces est alimenté par un système de partage de l'impôt sur une base de péréquation. D'autre part, certains projets font partie de plans conjoints où l'initiative fédérale est épaulée par des fonds provinciaux.

On peut reprocher au mécanisme du partage de l'impôt une certaine rigidité. C'est là un exemple du genre de problème inhérent au système, et qui démontre que l'action anti-conjoncturelle qu'on peut attendre du budget fédéral est affaiblie ou limitée par le contexte fédéral-provincial. En l'occurrence, le fait que la tranche provinciale de l'impôt soit calculée d'après des pourcentages de revenus établis en fonction des échelles fédérales rend difficile, sinon impossible, une refonte du système fiscal destiné à provoquer un taux de croissance accru au Canada.

Prenons un exemple très simple. Une réduction de l'impôt fédéral, du genre de celle entreprise par les administrations Kennedy-Johnson aux Etats-Unis, aurait des répercussions fâcheuses sur le revenu provincial, à moins qu'en même

temps, et en guise de compensation, on procède à une hausse provinciale des taux, ce qui enlèverait, à la mesure initiale, une grande partie de sa valeur économique. Il est malsain de lier ainsi deux questions hétérogènes et qui sont, d'une part, celle d'établir les revenus que les provinces devraient avoir, et, d'autre part, celle de déterminer quel est le meilleur système ed taxation au point de vue économique.

Aux plans conjoints, on reproche beaucoup de choses, notamment de trop restreindre l'initiative des provinces, voire de leur imposer une camisole de force qui les empêche d'établir les priorités en fonction de leurs besoins véritables et des particularités de leur situation respective.

On peut reprocher encore, non tellement aux plans conjoints, comme au système fiscal, de n'accorder que des crédits trop faibles aux initiatives visant le développement social, mais encore de se révéler peu efficaces en tant que mécanismes d'allocation. Notons que, nulle part au pays actuellement, il ne se prend de décision pour déterminer quelles sommes, sur une certaine période donnée, il conviendrait d'affecter au Développement urbain, à l'Education, à la Défense, etc. Certes, on affecte des fonds à tous ces postes, mais on le fait au hasard d'une multitude de décisions prises en vase clos — tantôt au ministère fédéral de la Défense, tantôt au ministère provincial de l'Education — des organismes dont ce n'est pas la fonction de tenir compte de l'ensemble. Vienne le moment de prendre une décision capitale, le Canada s'en remettra alors au hasard, c'est-à-dire, à l'irrationnalité.

Comme on le voit, la tâche s'impose d'élaborer de nouveaux mécanismes qui correspondent mieux à nos besoins.

DEUX NOUVEAUX MÉCANISMES

1 — Le partage de l'impôt

Au chapitre du partage de l'impôt, il est possible de prévoir, sur une base de péréquation, un système qui assurera des revenus inconditionnels aux provinces. Au lieu d'adopter comme base de calcul un pourcentage de l'impôt fédéral actuel, on pourrait assurer à chaque province un pourcentage du revenu national par tête d'habitant. Ce pourcentage serait ensuite multiplié par la population de la province. Ayant été préalablement fixé par un accord fédéral-provincial, le pourcentage pourrait faire l'objet de rajustements périodiques. En établissant le pourcentage, les gouvernements fédéral et provinciaux devraient tenir compte des priorités à respecter dans les secteurs, non seulement de juridiction provinciale, mais aussi de juridiction fédérale. Ainsi, ce serait à une décision conjointe de déterminer la distribution des revenus *entre* les deux types de pouvoir. Notons en passant que le calcul de la répartition de l'impôt à partir du revenu national implique le même facteur de croissance que le calcul actuel, effectué à partir du pourcentage de l'impôt. Et c'est ainsi que plus le revenu national augmentera, plus les provinces jouiront de revenus accrus.

Le fait de calculer de cette manière le partage des impôts est de nature à rendre plus facile, pour le gouvernement fédéral, l'élaboration d'une politique fiscale vraiment adaptée aux besoins économiques du pays. Cette formule se révélerait d'autant plus souple si le gouvernement central se chargeait de la perception, moyennant obligation formelle de fournir au fisc provincial les montants calculés au pourcentage du revenu national. Dès lors, ces montants n'auraient plus l'air de subventions. Le fédéral pourrait équilibrer ses frais. En période de déflation, il n'aurait qu'à percevoir moins auprès du contribuable, et plus en période d'inflation. De cette manière, le système de taxation pourrait aussi être restructuré en fonction de fins économiques.

Dans le cas de la province de Québec, on pourrait envisager une autre forme de transfert. Le montant qui revient à cette province pourrait se traduire par une évacuation fédérale de certains champs de taxation susceptibles de rapporter à la province une somme équivalente, avec la possibilité de compensation à la fin de la période fiscale en cas d'écart. C'est la méthode actuellement en vigueur pour le programme fédéral de l'aide aux étudiants.

2 — L'investissement social

Allons-y d'une hypothèse. Supposons que le pourcentage du revenu national est élevé. Notre mode de répartition des revenus inconditionnels rapporterait aux provinces beaucoup plus que le système actuel. Admettons qu'un mouvement en ce sens est indispensable si le Canada doit connaître le progrès social que ses citoyens réclament avec instance. Or, même dans cette hypothèse, on aura toujours besoin de fonds supplémentaires pour des programmes d'investissement dans le domaine du capital social. C'est le mécanisme du plan conjoint qui est actuellement censé répondre à ce besoin. Mais voilà, un investissement de ce genre, quoique relevant de la juridiction provinciale, entraîne aussi une responsabilité fédérale. Il implique une décision d'ensemble sur des priorités ressortissant du domaine tant fédéral que provincial, et il est soumis au régime de péréquation.

On pourrait donc envisager une formule de rechange au plan conjoint. En voici une :

a) Le fédéral et les provinces devraient prendre une décision conjointe sur les sommes à allouer, pour une période de cinq ans par exemple, aux différents domaines d'investissement social. Ces allocations quinquennales pourraient

subir des ajustements en cours de route, mais elles refléteraient, plus ou moins, les priorités à observer pendant la période en question. Les domaines d'investissement social en question comprendraient, par exemple : l'Education, le Réaménagement urbain (rénovation des villes suivant des principes sains d'urbanisme, construction de logements à loyer modique, de conciergeries municipales, etc.) la Santé (comprenant hôpitaux, cliniques, laboratoires, recherches dans le domaine de la prévention, etc.), les universités et la recherche, le Réaménagement agricole (domaine actuellement géré par l'ARDA), et d'autres encore. Autant de domaines où le Québec et le Canada ont besoin d'investissements massifs s'ils veulent assurer le progrès ainsi qu'une vie civilisée à leurs citoyens.

b) Une fois déterminé le chiffre global d'investissement dans un domaine donné, il faudra le répartir entre les provinces. Cette répartition se ferait selon un principe de péréquation, mais, étant donné qu'on a affaire ici à des investissements sociaux, et non plus à des dépenses courantes, il faudrait prévoir une formule plus radicale que celle actuellement en vigueur dans les accords du partage de l'impôt. Au lieu d'égaliser le revenu par tête, le nouveau principe aurait comme but d'égaliser le service rendu au public dans tel domaine. Ainsi, prenant encore une fois l'éducation comme exemple, les fonds seraient répartis entre les provinces, tenant compte du niveau de scolarisation, de l'infra-structure (écoles déjà bâties) etc. Une province ayant une proportion moindre d'élèves au secondaire recevrait proportionnellement plus par tête. (L'application d'une telle formule serait évidemment difficile et demanderait des choix épineux entre barèmes de calcul). Selon la formule suggérée ici, le montant revenant à chaque province dans un domaine donné pourrait, soit lui être versé par le truchement du fisc fédéral, soit (dans le cas du Québec) se voir traduire en pourcentage de l'impôt comme il a été prévu pour la répartition des revenus inconditionnels.

c) Mettons qu'une province dispose d'un montant pour une période donnée, dans un domaine donné (montant qu'elle recevra d'Ottawa, ou, dans le cas du Québec, percevra elle-même) il lui appartiendra de déterminer le ou les projets auquel ces fonds seront affectés dans le domaine en question. Ainsi sera éliminé un des inconvénients graves du système actuel des plans conjoints, système qui lie les mains des gouvernements provinciaux et trop souvent détermine l'ordre des priorités sans tenir compte de la situation particulière de chaque province. Dans un domaine donné, le gouvernement provincial sera libre de s'attaquer aux problèmes comme bon lui semblera. Certaines provinces, qui n'ont pas de fonction publique très développée, pourront s'en remettre au gouvernement central et se contenter des projets d'Ottawa, s'en tenant ainsi au système actuel des plans conjoints. Mais ce choix sera leur, et il laissera entière la liberté des autres.

On peut prévoir, pourtant, qu'il sera recommandable d'attribuer au gouvernement central, dans le cas des neuf autres provinces, un droit de regard et éventuellement un droit de véto sur les projets provinciaux; mais ceci, uniquement dans le but de s'assurer que l'esprit des accords ne sera pas violé par des projets qui ne servent pas du tout les buts visés. Ce droit ne s'appliquera pas dans le cas du Québec, parce que son statut particulier lui donne droit à une autonomie sans restrictions dans ce domaine.

Ce système aurait l'avantage de concilier, d'une part, une initiative fédérale, (initiative qui pourrait s'exercer au moment des accords fédéraux-provinciaux d'allocation), et d'autre part, une large autonomie provinciale dans la programmation. De plus, il offre la possibilité d'une décision plus rationnelle en ce qui concerne les priorités à respecter à l'échelle du pays. Une formule pareille ouvrirait la voie à une véritable diversité de programmes et de méthodes, dans les différentes régions; elle mettrait les gouvernements provinciaux clairement devant leurs responsabilités et exigerait d'eux un effort de planification et d'adaptation que plusieurs n'ont pas encore songé à faire; elle placerait la responsabilité des décisions qui touchent directement et intimement la vie des citoyens entre les mains des gouvernements régionaux, donc, plus près du peuple, tout en assurant une juste égalisation des standards à travers le pays. Elle permettrait aussi une politique fiscale fédérale plus souple, et consacrerait le statut particulier du Québec. Contrairement aux autres provinces, celui-ci percevrait ses propres impôts et serait totalement libre de déterminer ses projets.

Application de ces mécanismes : La Sécurité sociale

Le nouveau système supplanterait le plan conjoint comme moyen de collaboration fédérale-provinciale. Mais on pourrait retenir la formule du plan conjoint dans certains cas si le besoin s'en faisait sentir. Dans la plupart des cas, ceci ne serait pas à souhaiter, mais dans certains, une collaboration plus étroite pourrait s'imposer entre les deux niveaux du gouvernement. Le domaine du réaménagement agricole en est un exemple.

Les projets de sécurité sociale posent aussi des problèmes particuliers. Sans aller jusqu'au programme conjoint, ils demandent un degré d'uniformisation plus grand que les projets d'investissements sociaux. Ceci tient surtout au fait que la sécurité sociale peut déterminer dans une certaine mesure le degré de mobilité des facteurs

de production — à la fois des ouvriers (pensons aux pensions de vieillesse) et du capital, ce dernier recherchant souvent les régions où les frais de sécurité sociale sont les moins élevés. Mais une uniformisation relative s'impose aussi parce que c'est dans ce domaine que les différences de niveau seront le plus directement ressenties par les citoyens. C'est pour cela d'ailleurs que les standards de sécurité sociale tendent automatiquement à s'égaliser avec le temps, car les citoyens d'une province demandent à jouir des mêmes avantages que leurs voisins et se sentent lésés si on les leur refuse.

Il serait par conséquent sage de suivre la voie qui, déjà, semble s'ouvrir dans ce domaine : 1) Une uniformisation des standards par le truchement d'un accord fédéral-provincial, et 2) un financement conjoint, mais 3) une administration des plans qui demeure provinciale. Ceci semble le modèle appliqué (au moins au début) dans le cas de l'assurance-hospitalisation, dans celui également des pensions de vieillesse (sauf l'élément 2), et qui le sera dans le cas de l'assurance-santé. Le financement conjoint assurera une répartition juste du fardeau, tandis que l'uniformisation des standards favorisera l'égalité de bénéfices, et le maintien circonstantiel des plans conjoints permettra la diversité entre les plans provinciaux dans les limites fixées par l'uniformisation des standards. Cette diversité peut être très grande. Tout en assurant les mêmes bénéfices qu'ailleurs, par exemple, un plan provincial d'assurance-santé peut orienter l'administration des services médicaux dans un sens qui lui est propre : importance donnée à la médecine générale, encouragement à la pratique de groupe, accent plus ou moins prononcé sur le traitement à domicile, création de services préventifs, etc. Il existe ici un champ important ouvert à l'innovation, et c'est ici que les gouvernements provinciaux sont appelés à prendre l'initiative.

C. LA PLANIFICATION ÉCONOMIQUE

De plus en plus les gouvernements canadiens seront amenés à planifier le développement à l'intérieur de leur territoire économique. Ils auront à orienter l'investissement entre les différentes branches de l'industrie. Les gouvernements interviendront plus ou moins activement dans l'économie pour axer cette orientation. Certains joueront eux-mêmes, à l'occasion, le rôle d'entrepreneur. Ils feront les investissements requis eux-mêmes avec les fonds à leur disposition, soit seuls, soit avec la collaboration du capital privé, comme ce pourrait être le cas actuellement pour la future sidérurgie québecoise.

L'intervention de l'Etat est possible aux deux niveaux de gouvernement, et il est heureux qu'il en soit ainsi. Il semble que la fonction d'entrepreneur est trop rarement assumée par les gouvernements canadiens pour qu'il soit recommandable de la restreindre. Mais une coordination s'imposera tôt ou tard. Elle deviendra indispensable au moment où les gouvernements entreprendront une planification systématique, telle qu'elle se pratique par exemple en Hollande ou en France. A ce moment-là, les plans devraient forcément coïncider les uns avec les autres, et pour faciliter les choses, il faudrait mettre sur pied des mécanismes de planification fédérale-provinciale. Vue la régionalisation de l'économie canadienne (principe 1), la procédure de planification devrait partir peut-être de plans provinciaux, quand il en existe. Ces plans provinciaux entreront comme des données dans la planification fédérale-provinciale, tout comme les plans et projets d'investissement de certaines entreprises entrent comme données de base dans la planification provinciale. Mais, tout comme dans le cas de ces derniers, les plans provinciaux pourront subir des modifications dans l'intérêt général ou suivant les exigences de la cohérence de l'ensemble.

Par exemple, un programme intensif d'investissement peut être coûteux en devises étrangères; il faudrait donc voir à ce que le fonds général de devises ne soit pas dangereusement entamé par un ensemble de plans trop ambitieux. Ou, pour prendre un problème connexe, le développement canadien doit aller de pair avec une diversification qui nous permette de vendre davantage à des prix concurrentiels sur le marché international. Une planification fédérale-provinciale aurait donc à lutter contre une orientation autarcique dans les plans régionaux si une telle tendance se dessinait. Une planification fédérale-provinciale aurait également à compléter les plans provinciaux, et à combler les lacunes dans la planification régionale là où les provinces préfèrent ne pas en assumer la responsabilité. La planification touchant l'évolution de la population active est le domaine où la coordination deviendra de plus en plus nécessaire. Avec les progrès de l'automatisation, il faudrait pouvoir prévoir les besoins futurs de l'industrie et l'évolution de la demande de différents métiers. Il faudra pouvoir orienter la re-formation professionnelle des ouvriers — dans le contexte d'un plan de re-formation professionnelle à vaste échelle — dans le sens voulu. En ce domaine une collaboration fédérale-provinciale sera indispensable.

De même, là où un programme d'envergure s'impose pour une province, mais à une échelle trop vaste, le gouvernement fédéral devrait assumer le rôle d'entrepreneur. Pour ne citer qu'un exemple, le gouvernement, à l'avenir, sera appelé à investir dans certaines industries qui peuvent servir à faire progresser la technique et la recherche au pays. Ce progrès peut se révéler in-

dispensable à notre progrès économique. Mais certains projets sont trop vastes pour une province, ou même pour un groupe de provinces. On voit même des projets groupant deux ou trois pays (l'Angleterre et la France pour le « Concorde », par exemple). Pour des projets de ce genre il faudrait que le gouvernement fédéral prenne la responsabilité première.

La coordination des plans provinciaux, le développement d'une politique de la main d'oeuvre, l'exercice de l'interventionnisme aux deux niveaux, le fédéral agissant comme entrepreneur là où les provinces ne veulent pas et ne peuvent pas le faire, tout ceci demandera une coopération entre les différents gouvernements qui sera plus que sporadique. Des conférences fédérales-provinciales ne suffiront plus; il faudra probablement un bureau inter-gouvernemental comprenant des fonctionnaires relevant des deux compétences.

La planification fédérale-provinciale suggérée ici serait appelée à remplacer celle actuellement en vigueur au Canada et qui s'inspire de celle des pays unitaires. Mais si elle ne cadre pas avec la conception traditionnelle de la planification centralisée, elle bat aussi en brèche certaines chasses gardées de l'autonomie provinciale. Par exemple, les ressources naturelles, dont le développement fait partie intégrante de tout plan, devraient aussi entrer dans le champ de la coordination fédérale-provinciale; de telle sorte qu'une politique provinciale qui ne cadre pas du tout avec l'intérêt général sera écartée.

Mais il s'agit ici moins de respecter les compétences juridiques que d'élaborer un projet de répartition de tâches et de coordination qui tiendra compte des réalités qui doivent présider à la détermination de ces compétences. C'est ce que nous avons tâché de faire en partant des trois principes énumérés plus haut. Nous croyons que cette esquisse de projet nous donne la base d'une solution réaliste qui assurera à la fois la nécessaire autonomie des gouvernements régionaux, le droit de façonner notre vie sociale, notre culture et notre civilisation qui est essentielle à la vocation de notre province, et les avantages d'appartenir à une unité économique capable de se donner un rythme de progrès économique et social rapide ainsi qu'une juste répartition des biens qui en découlent. ★

LA PENSÉE DE MARX AU CANADA

par Stanley Bréhaut RYERSON
directeur du « Marxist Quarterly » de Toronto

L'AN 1967 marquera le centenaire... de la parution du premier volume du *Capital* de Karl Marx. Que l'oeuvre du fondateur du socialisme scientifique ait exercé une certaine influence en ce pays, est chose certaine; mais pour ce qui est d'en fixer les limites, de cerner avec précision son champ d'action, la tâche s'avère difficile. Je ne tenterai ici que de fournir quelques indications préliminaires.

En parlant de « la pensée de Marx », tenons-nous-en à ces trois éléments-clés que sont (1) l'explication du rapport capital-travail, en tant que dynamique de la société capitaliste existante; (2) la perspective projetée d'une révolution socialiste, conquête du pouvoir d'Etat par les travailleurs; et (3) la conception matérialiste de l'histoire, ayant comme axe principal de l'évolution humaine la succession des formations socio-économiques (ou « systèmes sociaux »).

Le rayonnement des idées marxistes s'est effectué sous deux formes, et à deux niveaux distincts : d'abord, dans le mouvement ouvrier, syndical et politique; ensuite chez les intellectuels, dans les sciences sociales et au niveau de « l'idéologie » sociale dans son ensemble. Ce n'est que récemment que ces deux courants se sont rapprochés, se confondant même.

Les Précurseurs

La théorie énoncée par Karl Marx et Frédérick Engels dans le *Manifeste Communiste* de 1848 prit forme à l'époque de l'industrialisation, de la montée dans les pays occidentaux des mouvements nationaux et démocratiques. Les idées du « socialisme utopique » (Fourier, Saint-Simon, Owen), les éruptions spontanées de résistance ouvrière (tisserands de Silésie, canuts de Lyon), le mouvement chartiste en Angleterre, les premières expressions de solidarité ouvrière internationale : tel est le tableau des années 1820 et 1830. L'influence de ce processus effleura, par instants, les habitants des possessions britanniques en Amérique du Nord.

Ainsi, dès 1828, une colonie expérimentale, communautaire, fut fondé par des adhérents de Robert Owen dans le comté de Lambton, Haut-Canada (près de l'emplacement actuel de Sarnia). L'essai fut de courte durée. C'est le prédicant méthodiste, ojibwé, Peter Jones, qui témoigna de l'existence éphémère de cette communauté basée sur « The Owen system, of having all things common ». (*Life and Journals of Kah-ke-wa-quo-na-by (Rev. Peter Jones) Wesleyan Missionary.* Toronto 1860 p. 244.)

Le message des chartistes anglais, membres de la *London Workingmen's Association,* adressé au Comité central des patriotes à Montréal, lors du passage des « Actes de Coercition » de Lord John Russell au printemps de 1837, ainsi que la réponse des Patriotes canadiens, font partie à juste titre de la tradition naissante de solidarité démocratique, internationaliste. (Message cités dans *Le Canada français : sa Tradition, son Avenir,* du présent auteur, p. 61; et plus récemment par C. Vance, *The Marxist Quarterly,* Winter 1965).

Le premier adhérent de la doctrine marxiste au Canada, semble-t-il, fut l'organisateur syndical Marc Szalatnay. Ancien participant au mouvement national et démocratique de Kossuth en Hongrie, Szalatnay passa en Angleterre après la Révolution de 1848. Il adhéra à la ligue des Communistes que dirigèrent Marx et Engels, et devint secrétaire du syndicat des mineurs au Pays de Galles. Expulsé de l'Angleterre, il s'établit aux Etats-Unis; là, tout en poursuivant son activité syndicale, il prit part au mouvement en faveur de l'abolition de l'esclavage des Noirs. En 1869 il vint au Canada, où il joua un rôle actif dans l'organisation du syndicat des ouvriers cigariers de Montréal et de Toronto. (S. Szoke : *We Are Canadians,* Toronto 1959.)

C'est l'époque du mouvement pour la journée de travail de neuf heures, mouvement auquel participèrent les ouvriers des centres industriels du Canada. Issu de la lutte des typographes en grève à Toronto, le premier journal ouvrier canadien est né : *The Ontario Workman.* Il est intéressant de noter que le premier numéro de cet organe du *Toronto Trades Assembly* et *Canadian Labor Union* publia un extrait du *Capital* de Marx, sous le titre : *"The Workingman's Voice on the Normal Working Day."* Le passage cité est pris au Chapitre dix, « La journée de travail ». Il semble avoir été traduit de l'allemand exprès pour le journal. Par qui ? On ne le sait pas. Marx s'y est inspiré d'un manifeste publié par les ouvriers en bâtiment en grève à Londres en 1860-61, pour la journée de travail

de neuf heures : « Tout à coup, s'élève la voix du travailleur :

« La marchandise que je t'ai vendue se distingue de la tourbe des autres marchandises, parce que son usage crée de la valeur, et une valeur plus grande qu'elle coûte elle-même... Tu me prêches constamment l'évangile de l'« épargne »... Fort bien ! Je veux, en administrateur sage et intelligent économiser mon unique fortune, ma force de travail, et m'abstenir de toute folle prodigalité... Je demande donc une journée de travail normale... » (*Le Capital*, t.i. pp. 229-30. Editions Sociales, 1959).

Notons, au passage, que le capitaliste auquel s'adresse l'ouvrier ici, « bourgeois modèle, peut-être membre de la société protectrice des animaux, et, par-dessus le marché, en odeur de sainteté », est le magnat de la construction, « le maître entrepreneur le plus âpre au gain », Sir M. Peto. Or, Peto, Brassey et consorts furent les entrepreneurs qui s'enrichirent à la construction du Grand Tronc et d'autres chemins de fer dans les colonies — au Canada en particulier.

L'enjeu du conflit *patron/ouvrier* — la durée de la journée de travail — reste encore de nos jours au centre des préoccupations syndicales et patronales.

Mouvement ouvrier et socialisme

L'industrialisation s'effectua au Canada grâce à l'importation des capitaux et de la main-d'oeuvre. Dans le dernier chapitre du premier tome du *Capital*, Marx fait allusion aux « capitalistes du Canada et de l'Etat de New York », dont les difficultés dans l'obtention d'ouvriers à gages étaient autant d'arguments en faveur d'une « politique de colonisation » laquelle, en limitant l'accessibilité des terres, aiderait à la prolifération des ouvriers salariés. Avec une lenteur pénible, le rapport social *capital/travail* se cristallisa; et avec lui, le conflit social et économique qui met aux prises patrons et ouvriers.

Grèves des tailleurs et des travailleurs du bâtiment à Montréal en 1833-34; grèves des manoeuvres, constructeurs du Canal Lachine en 1843; grèves des charretiers montréalais en 1864; enfin, la grève des typographes à Toronto en 1872, les arrestations, la grande manifestation de protestation qui suivit : autant de combats qui à la longue firent germer dans l'esprit de quelques-uns cette question capitale : ne serait-il pas logique de revendiquer non seulement le droit à l'association (liberté syndicale), mais également la représentation ouvrière aux corps législatifs, ensuite, aux gouvernements ? La contradiction est flagrante entre les prétentions d'une société qui se dit démocratique, et les réalités d'une structure sociale fondée sur le règne minoritaire des entrepreneurs capitalistes. C'est en partant d'une prise de conscience au sujet de cette contradiction qu'est né le mouvement ouvrier politique. On exige d'abord la représentation ouvrière aux parlements : c'est le cas de l'élection de Daniel O'Donoghue, syndicaliste d'Ottawa, élu en 1874 à l'assemblée législative de l'Ontario; une résolution de la *Canadian Labor Union* adoptée au congrès de 1876 insiste sur l'importance qu'il y a à « reconnaître que les travailleurs doivent avoir leurs propres représentants à la Chambre des communes ». (cf. Paul Fox, « *Early Socialism in Canada* », dans Aitchison, *Political Process in Canada*, Toronto 1963, p. 86.) En 1887, le Congrès des Métiers et du Travail du Canada vota à l'unanimité une motion qui stipulait que « la classe ouvrière du Canada ne sera jamais représentée convenablement au Parlement tant qu'elle ne sera pas représentée par des gens de sa propre classe ». (Logan and Ware : *Labor* in *Canadian-American Relations*, p. 26).

L'idée d'un parti politique indépendant, voué à la lutte pour la réalisation des aspirations politiques des travailleurs, sera reprise maintes fois : un « Labor Party » prenant forme en Colombie-Britannique (1899), en Ontario plus tard, et à l'échelle canadienne. Le parti CCF (1932) avait en partie ce caractère. L'appui accordé par le *Congrès du Travail canadien* à la formation, en 1961, du *Nouveau parti démocratique*, marque encore un pas en avant dans la voie de l'action ouvrière politique.

Dans tout ce processus, les idées du socialisme marxien ne jouèrent qu'un rôle assez réduit. C'est la marche même des événements, et la réaction plus ou moins spontanée des travailleurs, qui engendrèrent le large mouvement d'action politique indépendante.

Avec l'idée de l'action ouvrière politique, surgit une question nouvelle, autrement plus audacieuse : celle de la perspective, non seulement d'une éventuelle majorité ouvrière aux corps législatifs, mais d'un changement fondamental dans les rapports de force de la société bourgeoise elle-même, et qui aboutirait à l'inauguration d'une société nouvelle. C'est l'idée du socialisme, de la prise de possession par les producteurs associés des grands moyens de production sociale.

Et pourtant... la formation de groupements socialistes, se réclamant des doctrines de Marx, dans les années 1880 et 1890 dans des centres industriels de l'Ontario, de la Colombie-Britannique et du Québec, témoigne de la présence active de ce courant d'idées. (Fox, ouvrage cité, p. 88; W. Bennett, *Builders of British Columbia*, pp. 135-7.) M. Yvon Dionne a relevé tout récemment l'activité à Montréal en 1894 d'un *Parti socialiste ouvrier*, dont le manifeste, distribué le jour de la fête du travail, exhorta les

travailleurs à s'« affranchir de la dépendance industrielle de la classe des capitalistes », à enlever à ceux-ci « le pouvoir politique ». (« Notre Premier Parti socialiste », *Parti Pris,* nov. 1964.)

L'enchevêtrement des luttes ouvrières, économiques, avec la formation d'une conscience politique et de convictions socialistes, se manifeste assez nettement au Congrès de 1904 du district no 6 de la *Western Federation of Miners* (Colombie-Britannique). Le congrès endossa le programme du Parti socialiste du Canada (fondé en cette même année); ce faisant, il fit sienne la déclaration d'« allégeance et appui aux principes et au programme de la classe ouvrière internationale et révolutionnaire » : solidarité dans la lutte pour mettre fin au règne minoritaire du capital, pour instaurer une société socialiste.

La première guerre mondiale et la Révolution russe de 1917 font époque. On assiste, tour à tour, à la scission internationale du mouvement en ailes sociale-démocratique et communiste; à des actes de solidarité avec la Russie soviétique et, en particulier à l'opposition militante à la participation canadienne à l'expédition alliée contre-révolutionnaire en Sibérie (voir à ce sujet le chapitre fort instructif de M. James Eayre dans son livre récent, *Defence of Canada*); à la première diffusion au Canada des écrits de Lénine : *Le Communisme de « Gauche », Maladie infantile,* paru à Vancouver, le premier ouvrage de ce genre qu'on ait publié au Canada.

En 1921 c'est la formation du Parti communiste canadien, dont un bref historique fut tracé par M. Tim Buck dans son livre *Thirty Years* (1952). Les programmes du P.C., adoptés successivement en 1921 et 1943 (Parti ouvrier-progressiste), en 1954-62, cherchent à définir, en termes marxistes et léninistes, les grands traits de la réalité canadienne. On y remarque un effort d'approximation croissante aux conditions concrètes, sociales, économiques, culturelles et politiques. Au plus récent congrès (1964) on souligna la nécessité de revenir à cette tâche, tout en tenant compte à la fois des changements survenus à l'échelle mondiale et canadienne. *(Pour un Canada socialiste : Programme du P.C. canadien).*

DOCTRINE « INAPPLICABLE » AU CANADA

Lors d'une réunion récente des Sociétés savantes (en juin 1964 à Charlottetown) un sociologue anglo-canadien fit la remarque suivante : « Le marxisme au Canada ? Mais, voyons, il est tout simplement inapplicable ! » (« It's just irrelevant ! ») Attitude assez typique, chez bon nombre d'universitaires. Pourtant, comme nous le verrons par la suite, ce refus péremptoire de toute considération sérieuse du marxisme est loin d'être une réaction universelle. La marche des événements, d'une part, et l'accroissement de l'intérêt général de l'autre, font en sorte que la vieille suffisance « orthodoxe » se révèle comme étant de moins en moins adéquate.

D'un côté, il y a la transformation radicale du « vieux monde » à la suite de l'établissement, dans des pays englobant près d'un milliard d'habitants, de régimes se réclamant de la doctrine de Marx. De l'autre, c'est la nature même des problèmes internes qui rongent les sociétés capitalistes, qui fait discuter de solutions socialistes possibles ou éventuelles.

La doctrine de Marx ne se soumet donc plus aux contraintes de la traditionnelle « conspiration du silence ». L'impact — surtout depuis le premier Spoutnik et les vols cosmiques — de l'essor technologique et scientifique en URSS, la modernisation, dans d'autres pays socialistes, de sociétés autrefois arriérées, ne manque pas d'éveiller une certaine curiosité au sujet des théories dont se réclament ces régimes. Ni le pénible souvenir des méfaits de la période stalinienne, ni le schisme actuel (provoqué, d'ailleurs, par la « déstalinisation, » d'une part, et par le refus d'en accepter les conséquences logiques, de l'autre), ne peuvent effacer un fait primordial : l'existence, depuis 1917, d'un *nouvel ordre social.* La réalisation, dans des conditions d'une difficulté extraordinaire, mais sur une vaste étendue de notre planète, du principe de la *possession collective des grands moyens de production,* porte un défi au régime fondé sur la propriété capitaliste. Au fur et à mesure que les gens décèlent les liens rattachant des phénomènes tels que le chômage chronique, l'insécurité, les conséquences de l'automatisation, la course aux armements, d'une part, à la structure sociale fondée sur la propriété privée de l'appareil productif, de l'autre, de pareilles constatations accentuent d'autant plus leur attitude critique à l'égard du capitalisme.

Et les faits sont loin de démentir le scepticisme. Deux exemples suffiront pour en illustrer le bien-fondé.

La tendance générale, décrite par Marx, à l'accumulation, à la concentration et à la centralisation des capitaux — se vérifie-t-elle dans le cas de l'économie canadienne ?

Depuis la fin de la dernière guerre mondiale, cette tendance s'est affirmée de façon frappante. Dans une économie où les grands monopoles détenaient déjà les postes-clés en économie, la part

des plus grandes entreprises (celles dont la production annuelle dépasse $1 million : elles constituaient, en 1959, 10 pour cent du nombre total des entreprises) est passé, dans les années 1946-59, de 67 pour cent à 81 pour cent de la production manufacturière totale du pays. (*Globe and Mail*, Toronto, Jan. 9, 1962).

Et à l'adresse de ceux qui se berceraient d'illusions au sujet d'une prétendue « disparition des salariés », du foisonnement d'une « classe moyenne » majoritaire sinon universelle, signalons cet autre fait déconcertant :

Malgré le désir exprimé à la fin de la guerre par un assez grand nombre d'anciens combattants (« Qu'espérez-vous faire en quittant le service militaire ? » leur demanda-t-on dans une enquête d'opinion) — à savoir, *pouvoir travailler pour leur propre compte* — le processus de « prolétarisation » a continué de faire son chemin. Et comment ! La proportion d'employés salariés dans l'ensemble des « occupés au travail » (« gainfully occupied ») est passée, dans la période 1946 à 1962, de 65 à 83 pour cent.

Non seulement la *structure sociale* est-elle celle d'une société capitaliste, mais elle *évolue* selon les prévisions de Marx et d'Engels.

Avec l'avènement de l'automatisation et de la cybernétique, l'utilité ultérieure que peut posséder cette "formation socio-économique » qu'est le capitalisme, est mise en question, et sérieusement !

Le conflit *patron/ouvrier,* qui depuis plus d'un siècle ronge les entrailles de la société industrielle, ne peut aboutir, selon les marxistes, qu'au remplacement du système social existant par le socialisme. La lutte de classes — dont on est porté à reconnaître l'existence lorsque, par exemple, 10,000 travailleurs sortent en grève à Montréal, comme ce fut le cas il y a deux ans — se révèle une réalité brutale. On commence, à contre-coeur, il est vrai, à admettre chez nous certaines vérités acceptées il y a longtemps déjà en France ou même en Angleterre. L'excellent petit livre de Jean-Paul Lefebvre, intitulé *La Lutte Ouvrière* (Editions de l'Homme, 1960) cite par exemple cette « note doctrinale » d'une Commission épiscopale du mouvement ouvrier français, publiée par l'*Action ouvrière catholique :*

> « *L'Eglise ne nie pas le fait de la lutte des classes. En effet, la lutte de classes, c'est-à-dire l'opposition réelle entre la catégorie sociale désignée sous le nom de classe ouvrière ou de monde ouvrier et la catégorie sociale désignée sous le nom de capitalisme, de patrons ou de bourgeoisie est un fait indiscutable.* »

Lorsque des centaines d'ouvriers de la *Canada Iron Foundries Ltd.* furent mis à pied en décembre 1963, ils posèrent avec amertume et colère la question : « Pourquoi, alors qu'on parle tant de planification de l'économie, le gouvernement ne lève-t-il pas un petit doigt pour empêcher la fermeture d'une usine comme celle-ci ? » La décision *privée* d'une entreprise privée est fonction du taux de profits privés — quelles qu'en soient les conséquences pour les travailleurs ou pour l'ensemble de la communauté.

Un tel système de valeurs et de priorités ne pourra survivre à l'avènement plénier de la révolution technologique dès maintenant amorcée.

Le marxisme exerce-t-il une influence quelconque ?

Pour celui qui s'adonne au bouquinage, nul doute n'est possible : depuis un certain temps, le nombre d'ouvrages qui interprètent, réfutent, ou réinterprètent le marxisme (ou qui en offrent une anthologie d'extraits tirés des textes « classiques ») va en augmentant. Est-ce à dire que la pensée de Marx est en train de gagner de nouveaux adhérents ? C'est possible; mais ce qui semble certain, c'est la présence d'un réveil d'intérêt dans le marxisme. Cet intérêt s'alimente à des sources fort disparates.

Pour une large part, l'influence de la pensée marxiste se manifeste dans notre vie intellectuelle d'une façon indirecte; il est donc difficile de cerner avec précision son champ d'action. Comme le fit remarquer C. Wright Mills : « Le marxisme classique occupe une place centrale dans l'évolution de la sociologie moderne . . . en bonne partie, la science sociale de nos jours n'a été autre chose qu'un débat souvent inavoué avec l'oeuvre de Marx, reflétant également le défi porté par les mouvements socialistes et partis communistes . . . Aux Etats-Unis, les influences intellectuelles du marxisme restent souvent cachées; parmi ceux dont les catégories de la pensée subissent l'influence de Marx, il y a beaucoup qui ne se rendent même pas compte de la provenance de leurs propres méthodes ou conceptions. » (*The Sociological Imagination*, Oxford, 1959. pp. 48, 82; *The Marxists*, Dell, 1962, p. 11.)

> « *Classical Marxism has been central to the development of modern sociology . . . very much of modern social science has been a frequently unacknowledged debate with the work of Marx, and a reflection as well of the challenge of socialist movements and communist parties.* »
>
> « *In the United States, the intellectual influences of Marxism are often hidden; many of those whose very categories of thought are influenced by Marx are often unaware of the source of their own methods and conceptions.* »)

C'est le cas chez nous aussi bien qu'aux Etats-Unis. Ainsi, peut-on signaler dans l'oeuvre monumentale de Harold Innis, fondateur de l'histoire économique au Canada, des traces de l'influence d'une interprétation matérialiste. Lui-même, tout en rejetant le marxisme, a pourtant fait la remarque : « There is much to be said for the Marxian approach to Canadian history, but not sufficient to support certainty. » (Cité par D. G. Creighton : *Harold A. Innis, Scholar,* p. 93.)

Plus récemment, l'influence de la pensée marxiste s'est exprimée de façon plus directe. C'est le cas des travaux importants et largement discutés du professeur C. B. Macpherson de Toronto, sur les rapports des structures de classe avec l'idéologie : d'abord, dans son étude sur le Crédit social, *Democracy in Alberta,* ensuite dans *The Political Theory of Possessive Individualism* (Oxford, 1963), ce dernier traitant des origines sociales et philosophiques de la pensée libérale-démocratique. (Remarquons que M. Macpherson fut élu à la présidence de l'Association canadienne des Sciences politiques pour l'année 1963-1964). Dans une série récente de conférences radiodiffusées (the « Massey Lectures), M. Macpherson a précisé davantage sa pensée sur la démocratie libérale, le marxisme, et les pays sous-développés.

On discute sérieusement de marxisme dans les églises, tant protestantes que catholique. La publication, toute récente, par le Conseil général de l'Eglise-Unie au Canada de l'étude, « Communist Faith and Christian Faith », en témoigne; ainsi que l'étude fort significative publiée par le professeur de philosophie du Collège catholique Saint Michael's, à Toronto : *Christianity and Revolution : the lesson of Cuba* (1963).

Il y a jusqu'à la campagne de propagande anti-communiste qui arrive à alimenter l'intérêt général qu'on porte aux doctrines de Marx. Les adversaires du marxisme sont parfois les premiers à en faire une thème de discussion. Signalons ainsi, à titre d'exemple, la présentation à la réunion annuelle des sociétés savantes en 1963 à Laval, de plusieurs communications sur des thèmes marxistes ou marxisants* : dans les sciences politiques, on discuta de « Marxistes libéraux et de Catholiques de Gauche dans la Pologne contemporaine », « du dégel post-stalinien et de la science politique soviétique »; les philosophes, d'autre part, ont débattu une communication de M. Emile Simard intitulée « L'évolution des lois de la dialectique marxiste ». L'étude volumineuse que vient de publier ce même auteur — *Communisme et Science,* (Laval, 1963, pp. 527) — se situe dans le même courant d'idées : il s'agit d'une tentative de réfutation qui, à sa façon, bien entendu, fait quand même parler du marxisme. Selon le compte-rendu paru dans *Le Devoir* (16 novembre 1963) ce livre, qui contient une vingtaine d'extraits des écrits des fondateurs de la doctrine, rend possible « un vivant contact avec les penseurs marxistes ». M. Simard, bien sûr, en bon disciple d'Aristote . . . et d'autres, s'évertue à démolir le spectre inquiétant de la dialectique des contradictions ("une contradiction", s'écrie-t-il, n'est rien d'autre qu'« une impossibilité réalisée » — p. 503); mais il est au moins probable que quelques-uns de ses lecteurs, troublés par les contradictions plutôt tangibles de la société bourgeoise, après avoir lu Simard se mettent à lire Marx, Engels ou Lénine . . .

* Pendant ces assises, certaines autorités universitaires ont cru bon de faire exclure de l'Exposition du Livre un étalage d'ouvrages marxistes, qui comprenait des livres de l'auteur de ces lignes, (membre de plusieurs des sociétés réunies à Laval) ainsi que d'autres marxistes anglais, français, américains, polonais et soviétiques.

Indépendance canadienne

Au cours des années 1920 les communistes canadiens ont débattu, non sans aigreur, la question du statut colonial et de l'indépendance du pays. (Ce fut l'époque de la conférence impériale de 1926, et de l'adoption de la formule d'égalité et d'autonomie au sein du Commonwealth consacrée par la suite dans le Statut de Westminster.) On en est venu, finalement, à caractériser le Canada comme étant un pays capitaliste avancé, indépendant de fait : « une puissance impérialiste de second rang ». (« Impérialiste », dans le sens exprimé par Lénine, à savoir, possédant une économie où dominent les grands monopoles, où il y a fusion des capitaux bancaires et industriels, avec création d'une oligarchie financière; et faisant partie d'un monde où l'exportation des capitaux, la partition et répartition du globe parmi les grands trust internationaux et les puissances impérialistes signalaient l'avènement du « stade suprême et final du capitalisme ».)

A la suite de la deuxième guerre mondiale, le déplacement des rapports de force internationaux en faveur des Etats-Unis trouva son reflet, chez nous, dans l'empiètement croissant des intérêts militaire et politique de ce pays. Dès 1947, les communistes dénoncèrent le "Plan Abbott", l'acceptation par Ottawa d'une perspective de retardement et de déformation permanente de l'économie canadienne, envisagée comme simple source de matières premières et comme débouché pour les exportations manufacturières américaines. (Voir à ce sujet le livre de M. Buck, *Canada : the Communist Viewpoint.)*

Lorsqu'ils énoncèrent leur programme d'opposition à l'impérialisme américain, on y prêta peu d'attention; mais à la suite d'une dizaine d'années de propagande persistante (où ils empruntèrent au mouvement nationaliste des années qui suivirent la Confédération le mot d'ordre :

« Le Canada d'abord ! » — « *Canada First* ») le pays constata que la question de la domination américaine était devenue le centre des préoccupations politiques. L'élection de 1957, ainsi que celle de 1963, en témoigna.

Le souci d'identification avec tous les aspects de la question de l'indépendance canadienne se traduit, pour les marxistes, par une participation active aux luttes contre la menace thermonucléaire (opposition à l'emplacement des armes nucléaires sur le sol canadien) menées par les divers mouvements pour le désarmement et pour la paix; et également dans l'élaboration d'un programme de réformes de structure, d'opposition au pillage pratiqué par les monopoles anglo-canadiens et américains. *

Il ne s'agit certes pas d'exagérer la portée de l'agitation communiste : tout au plus, la campagne menée par la Gauche a-t-elle aidé, aiguillonnée, la prise de conscience générale. Mais quiconque a pris part aux débats de cette période, soit au sein des syndicats, soit au cours des polémiques qui accompagnèrent la fondation du Nouveau Parti Démocratique (orientation au sujet de l'OTAN, etc.) admettra l'influence, quelque modeste qu'elle soit, de la présence du courant d'idées marxistes.

La « Question nationale du Canada français »

C'est dans les années 1930 que les marxistes canadiens ont défini comme « une nation » la communauté canadienne-française. Déjà le programme communiste de 1943 préconisa l'égalité nationale des deux peuples dans le cadre d'un Etat binational. Le texte de 1962 précise davantage : « L'égalité nationale intégrale du Canada français exige qu'on reconnaisse, sans équivoque, son droit à l'autodétermination nationale, y compris le droit à la séparation si le peuple du Canada français en décide ainsi. » Le parti ne préconise pas la séparation, mais plutôt l'unité des forces ouvrières et démocratiques dans l'action commune pour l'obtention d'une nouvelle Constitution, expression d'un Etat explicitement binational.

Il y a vingt ans, dans *Le Canada français, sa Tradition, son Avenir,* le soussigné a tenté d'esquisser les thèses d'une interprétation marxiste de l'évolution historique de la collectivité canadienne-française. *

* L'un des derniers gestes publics de M. Leslie Morris, chef communiste décédé en novembre dernier, fut de protester contre la cession aux Américains des ressources naturelles canadiennes. *La Presse* (9 mai 1964) rapporta ce qui suit : « Le parti communiste canadien a témoigné . . . devant le comité des Communes au sujet du traité canado-américain pour l'aménagement du fleuve Columbia. Le chef du parti, M. Leslie Morris, . . . a déclaré que ce traité constituait un exemple parfait de subordination des intérêts du Canada à ceux des Etats-Unis. Le parti s'est opposé catégoriquement au traité de 1961 . . . »

Pour le marxisme, qui se réclame de la solidarité internationale des travailleurs, les mouvements nationaux peuvent jouer un rôle soit réactionnaire, soit progressiste : c'est l'ensemble du mouvement des forces sociales, au moment donné de l'histoire, qui en décide. Les marxistes sont d'avis que l'étroitesse nationale, ainsi que la méfiance et les haines nationales, ne peuvent être surmontées qu'au moyen d'une lutte conséquente contre les conditions même d'oppression ou d'inégalité qui les engendrent. C'est pour cela que dans une récente livraison de la revue *Marxist Quarterly,* intitulée « The Crisis of Confederation », nous avons exprimé notre désaccord avec la thèse, à notre avis « nihiliste », de M. Pierre Elliott Trudeau, pour qui « le concept de nation . . . est un concept qui pourrit tout. « (*Cité Libre,* avril 1962.) On ne saura « abolir » le nationalisme en fermant les yeux sur la réalité de la communauté nationale. Le nationalisme est quelque chose de plus qu'un « préjugé rétrograde », c'est un reflet de rapports sociaux réels. Mais là-dessus, évidemment, se déroule déjà tout un débat . . . Ce que je tiens à signaler est tout simplement la présence des conceptions marxistes, depuis près de trente ans, à ce débat sur le thème du nationalisme et de la nation.

* * *

En somme, le marxisme en est encore au stade d'un courant d'idées au Canada. Mais ce courant d'idées porte précisément sur quelques-uns des points les plus névralgiques de la structure sociale canadienne. L'inquiétude ressentie, par exemple, au sujet des suites probables de l'automatisation découle de ce que Marx a dénommé la contradiction fondamentale du capitalisme: celle des forces productives, dont le caractère est de plus en plus *social,* avec les rapports de propriété privée, capitaliste qui se resserrent de plus en plus étroitement. Il est à noter que l'analyse de l'oligarchie des monopoles capitalistes au Canada, faite par deux marxistes canadiens (*Anatomy of Big Business,* par F. & L. Park), a été citée dernièrement par des revues à tendances aussi diverses que *Cité Libre* et *The Christian Outlook.* Plus significatif encore est l'éveil de la conscience politique et sociale que traduit l'émergence de tendances socialistes et marxistes parmi les intellectuels et au sein du mouvement ouvrier au Canada. Le débat, incontestablement, devient plus vif.

Ce sont là des phénomènes qui, à mon sens, laissent prévoir un élargissement probable du champ d'influence des idées marxistes dans la société canadienne. ★

* Cet effort, qui avait débuté avec l'étude, *1837 : Birth of Canadian Democracy* et *Le Réveil du Canada français* (tous deux datent de (1937), est repris dans *The Founding of Canada : Beginnings to 1815* (1960) et dans une communication présentée en 1964 au VIIe Congrès international des Sciences ethnographiques et anthropologiques, sur le thème : « Formation de deux communautés nationales au Canada ».

DISCOURS SUR LES MÉDISANCES

par Pierre BAILLARGEON
membre de la Société Royale

« Quand on a la lanterne de Diogène, il faut avoir son bâton. »
Chamfort.

I – L'HISTOIRE D'UN LIVRE

Les Médisances de Claude Perrin *ont paru le 16 mars 1945.*

Je les composais à temps perdu, n'espérant pas pouvoir de sitôt les faire éditer dans la province de Québec, où la vérité nue était chose obscène, sacrilège, voire funeste. Par une étrange perversion de mon esprit, j'étais scandalisé par ce qui était normal, que dis-je, vital : les préjugés, les illusions, les pieux mensonges, les jérémiades des historiens, les promesses des politiciens, la vénalité des journaux, l'hypocrisie, un régionalisme puritain et un catholicisme nationaliste !

Sur les entrefaites, Lucien Parizeau fonda une maison d'édition. D'après ses articles dans l'Ordre, *je pensai qu'il accepterait mon manuscrit. Je le lui soumis donc et il le fit bientôt paraître.*

Les Médisances *furent en librairie jusqu'à la fin de l'année. Il s'en vendit trois mille exemplaires, renseignement que, dès l'année suivante, je tins du syndic. Très courageusement, au cours d'une conférence, mon éditeur attaqua le mythe de Dollard des Ormeaux et le tollé qui s'éleva contre lui fut probablement l'une des causes qui motivèrent son départ soudain pour les Etats-Unis.*

Insolite comme elle était, sa maison ne pouvait être qu'éphémère. D'ailleurs il s'y était pris trop tard : le temps des lucratives rééditions était expiré. Conte digne des Mille et Une Nuits, *les quarante éditeurs du temps de la guerre disparurent comme par enchantement. Je suppose qu'après la faillite, les exemplaires invendus des* Médisances de Claude Perrin *furent mis au pilon, faute de preneur. On en trouve encore chez les regrattiers, qui d'une année à l'autre en demandent plus. Celui que j'ai racheté est dédicacé à un confrère; les pages n'en étaient pas découpées. Mon premier livre m'a rapporté vingt-quatre exemplaires de luxe, trente ou quarante dollars, trois ou quatre articles intéressants et, ce qui est mieux, une foule d'ennemis. Trop d'amis est mortel.*

*Extraits de mon Remerciement à la Société Royale, prononcé le 21 novembre 1964.

II – RÉSUMÉ

Pour ceux d'entre vous qui n'ont pas lu les Médisances de Claude Perrin, *je vais en résumer l'histoire. Le peu de temps qu'il lui reste à vivre, Claude Perrin a voulu le perdre dans un village québécois, que j'ai appelé Saint-Larron, en compagnie de sa fille. Mais celle-ci, pleine d'énergie, ne tient pas en place; sous le moindre prétexte, elle le quitte. Quant au médecin et au curé, ils s'occupent, le premier, de son corps, et le second, de son âme, comme si les deux choses étaient déjà séparées. Pour supporter la solitude, il rédige son testament. C'est tout ce qu'il laissera. Il dit à ses compatriotes ce qu'il pense d'eux et, ce qu'on a moins remarqué, il fait son mea culpa.*

On a pu trouver étrange que j'aie commencé par des médisances et que, pour premier héros, j'aie choisi un moribond. Le titre de mon roman et son personnage principal étaient cependant les seuls qui convinssent à mon propos, plus étrange que tout. Je voulais écrire notre premier livre vrai : or, pour voir les choses comme elles sont, il faut avoir les yeux d'un mourant. Pour ce qui est du titre, il est évidemment ironique. Là où la peur vous oblige à ressasser des lieux communs ou à vous taire, ou à commettre des vers inintelligibles, il reste à l'écrivain cette ressource, l'ironie. Pour annoncer la fin du règne des bavards et l'ère de l'esprit critique, Claude Perrin écrit simplement : « Tout a été dit, il ne reste plus qu'à médire ». Son testament se termine par un mot d'espoir, mais il est en latin, langue encore plus morte que n'est ici le français : « Terra iens in terram », ce qui veut dire : Si Claude Perrin ne meurt, il ne produira pas de fruit. Regardé en 1945 comme un pauvre inadapté, en 1964, il passe pour un précurseur.

En fait, le titre est doublement ironique. Les Médisances de Claude Perrin *contiennent surtout des vérités. Ces vérités sont dites poliment, mais en français. Dites en français, elles nous blessent plus parce qu'elle ne semblent pas sortir de la bouche de l'un d'entre nous. Encore le sens n'en est-il pas saisi par tous. Tant l'esprit et la langue qui en est le véhicule naturel ont été chez nous dissociés. Sir Georges-Etienne Cartier*

a dit avec satisfaction : « Le Canadien français est un Anglais qui parle français ». Mais l'esprit français et l'esprit anglais, mis en contact, ne peuvent que provoquer un court-circuit. S'ils n'ont pas fait plus d'étincelles chez notre prétendue élite, c'est sans doute parce que la bonne chère a joué chez elle le rôle d'un disjoncteur. Le peuple, lui, a juré comme aucun autre peuple n'a juré. Son invention verbale a dépassé tout. A côté de nos bons bûcherons et de nos braves cultivateurs enchaînant jusqu'à plus souffle des blasphèmes capables d'ébranler la terre jusque dans ses fondements, les personnages les plus mal embouchés du théâtre d'Aristophane ont l'air d'enfants de choeur. Il faut bien l'admettre, rien dans notre littérature n'a la force des jurons de chez nous. Eux seuls ont exprimé le peuple impatient de son double joug, symbolisé par le retour de mots latins et anglais dans les bourrasques de sacres. Mais le bon vent les a emportés et le joli vent ne les rapportera pas. Par une campagne trop bien réussie contre le blaphème, le bon P. Louis Lalande a scellé cette soupape par où s'échappait le trop plein de la colère populaire. Par bonheur, Claude Perrin prêt à médire de tout n'était pas aussi loin qu'on l'a dit de ses compatriotes prompts à tout maudire. A sa manière, il a perpétué celle de nos traditions qui était condamnée à disparaître. Il a raffiné notre fonds folklorique le plus original. Il a ennobli les gros mots du terroir en les transmuant en maximes.

Si, pour être en français, les propos étaient plus choquants, en revanche, je vous le rappelle, le ton était poli. Claude Perrin ne criait pas. Il ne s'appesantissait sur rien. Prodigue de son temps, il était comme avare des mots. Il avait le coeur gros, il devait le ménager. Le ton était commandé par le sujet; il correspondait aussi à mon éducation et à mon esthétique. La politesse est une de mes règles. Ce n'est pas seulement une vertu, c'est aussi une force. Je tiens cette vérité de mon grand-père. Il n'avait que mépris pour les orateurs. Mais il exceptait son cousin Honoré Mercier qui ne se départissait jamais de sa courtoisie. Si, par exemple, un vaurien l'interrompait au beau milieu d'une envolée, loin de perdre contenance, l'ancien premier ministre du Bas-Canada lui répondait en commençant par dire : « Monsieur . . . » Je n'ai pas oublié ce trait.

III – LA CORRUPTION

Que des Canadiens français s'anglicisent, passe encore; mais ce qui est un comble, c'est que des champions du « fait français » en Amérique du Nord ont horreur de l'esprit français comme s'il était l'esprit malin. Ce qui est clair, logique, vif et spirituel les indispose. Immanquablement ils favorisent le contraire. La langue étant séparée de son génie, ou, si l'on préfère, de son démon, il était fatal qu'elle se décomposât elle-même rapidement. C'est dans les élucubrations des poètes lauréats que la décomposition est le plus avancée. Mais elle fait partout des progrès, si je peux dire. A la fin les mots ne correspondent plus aux choses : tout est consommé.

*Je ne m'étonne pas d'ailleurs que le coup de grâce vienne de soi-disant écrivains. Au Canada, on peut impunément, voire profitablement publier des tas de livres, même des critiques littéraires, sans avoir jamais pris la peine d'apprendre la grammaire, d'étudier le vocabulaire et de lire les bons auteurs. Nous savons tout sauf les éléments. Cette littérature d'illettrés présente un effroyable tableau de misère intellectuelle.**

Au fond, nous n'avons plus le sens des valeurs. C'est ce que dernièrement je m'échinais à expliquer à une tablée de professeurs. Par manière d'exemple, je citai une nouvelle de la veille qui m'avait bien amusé. D'après cette nouvelle sujette à caution, ai-je besoin de le dire, un ministre avait accepté, pour dernière mission officielle, d'aller saluer Miville et sa troupe partant pour l'Europe. Mais la tablée ne voyait rien là que de normal. En désespoir de cause, j'ajoutai : « On n'imagine point Malraux saluant au nom de la France le départ d'un Jean Rigaud ! » Alors mon vis-à-vis ouvrit de grands yeux : « Vous n'aimez pas Miville ? » me demanda-t-il. Là n'était pas précisément la question. Ce ne sont pas les chansonniers que je critique !

Qu'on me pardonne ma franchise. Je ne fais que mon métier, qui est de réveiller ou, pour dire comme le poète Auden, de désenchanter et désintoxiquer. En disant ce qu'il pense, l'écrivain choque. Mais par ainsi il rend à lui-même le lecteur en proie aux illusions : il le fait penser, ce qui est, après tout, notre principale affaire.

Même les coups que l'écrivain assène sont généreux. L'indignation fait les grands vers et les sentences fortes. La littérature ancienne a commencé par l'hécatombe des prétendants de Pénélope et s'est achevée par les claquements de fouet de Juvénal. La satire est l'alpha et l'oméga de la littérature. L'écrivain le plus génial que je puisse concevoir, conciliant la plus grande sagesse et les dons poétiques les plus éclatants, ferait entendre dans le monde un son qui se confondrait

---

*Créer n'est plus faire quelque chose de rien : c'est ne plus rien faire grâce à des subventions ! Il n'est que de soumettre un « projet » au Service de l'aide à la création . . . Il paraît que la façon de demander une aide vaut mieux que ce pourquoi on la demande ! Mais que viennent faire dans le domaine de la création ces procédés de marketing ? En fait, la création dont il s'agit là n'est qu'un anglicisme, correspondant au *creative writing*, qui n'a rien à voir avec la création littéraire. (Note de l'auteur.)

presque avec celui de la trompette du jugement dernier.

Rien ne me semble plus niais que la cour faite aux jeunes, si ce n'est les manifestations publiques où l'on se congratouille *d'être ce qu'on n'est pas au lieu de travailler à devenir ce que l'on est. Je ne peux voir sans pitié des femmes d'âge canonique courir d'une galerie d'art moderne au lancement de la plaquette du nouveau poète, comme si l'avenir pouvait les rajeunir. Dire que si ces femmes revenaient à elles-mêmes, elles pourraient faire revivre l'art de la conversation ! A un confrère en mal de lecteurs, et qui fait risette à la dernière vague : « Pauvre crétin, ai-je dit, tout ce que tu récolteras des sous et des sourires que tu auras semés, c'est le mépris ». Ce n'est pas d'adulation que les jeunes ont besoin, mais d'exemples qui leur fassent comprendre qu'il faut gagner son âme à la sueur de son front.*

Je sais bien que je parle dans le désert parce que je m'élève contre la mode. En Amérique, le conformisme assoupit l'esprit comme en Orient le mysticisme l'enivre. Rien ne sert de lutter là-contre. Mais comment un auteur pourrait-il être conformiste ? S'il répète, s'il reflète, il perd sa raison d'être, qui est d'être non pas un miroir, mais une source. Si donc personne ne partage mon avis, tant pis ! tant mieux ! L'union fait la force, mais la solitude fait les forts.

J'adresserai une humble requête à mes jeunes confrères. Elle ne sera pas longue. Courtes prières, dit-on, pénètrent les cieux. Puisse la mienne transpercer leurs caboches : : « O mes jeunes amis, assez de chefs-d'oeuvre ! Donnez-nous maintenant des ouvrages écrits correctement ! Au nom du bon sens, de la raison et de l'intelligence. Amen. »

IV – L'ÉCRIVAIN

Ceux qui me veulent du bien m'ont conseillé de ménager mon auditoire. Pourquoi serais-je ici aujourd'hui, si je ne m'exprimais pas en toute sincérité, et si chacun de mes mots n'avait pour garant toute ma vie ? L'intérêt n'entre pas dans l'idée que je me fais de l'écrivain. Même, rien n'en est plus éloigné que l'esprit qui l'anime. Son sacrifice va du choix des mots jusqu'à celui de son mode de vie. Comme il rejette les termes impropres, il refuse net toute situation qui ferait de lui un porte-parole. Il ne parle jamais qu'en son nom, à ses risques, périls et fortunes. Cela exclut la chasse aux belles places et aux honneurs. Comme d'ordinaire on ne les lui donne pas, l'écrivain s'en console facilement. Descartes achève son Discours par cette niche : « Je me tiendrai toujours plus obligé à ceux par la faveur desquels je jouirai sans empêchement de mon loisir, que je ne serais à ceux qui m'offriraient les plus honorables emplois de la terre. »

Ma définition de l'écrivain selon mon coeur ne se distingue guère de celle que je ferais du noble. Ce qui caractérise l'un et l'autre, c'est le désintéressement, l'instinct ludique, l'activité gratuite, l'héroïsme, le don de soi. Tous deux sont faits non pour recevoir, mais pour donner. Le type qui leur est diamétralement opposé est assez répandu à Montréal. Je pense à un jeune homme de ma connaissance, qui gagne deux cents dollars par semaine, qui a des dettes, qui n'est pas content de lui, qui boit et qui se fait psychanalyser, au lieu de donner quelque chose en retour de ce qu'il reçoit. Les jeunes sont excusables parce qu'ils sont jeunes. Nombre de leurs aînés le sont moins. Même la crise des années trente n'a pu les mûrir.

Claude Perrin, dont toute la vie est une mort vive, et dont l'oeuvre posthume, faite de sacrifices, est une offrande d'autant plus pure qu'il ne fut pas lu au milieu de six millions de personnages en quête d'auteur, Claude Perrin, dis-je, était pour moi le symbole même de l'écrivain.

V – MÉDISANCES

Quand j'écrivais les Médisances de Claude Perrin, *je sortais à peine de l'adolescence : ses blessures saignaient encore. Je pouvais donc prêter à mon héros des souvenirs tout vifs des premières années de sa vie comme il était naturel qu'il en eût à son déclin, alors que s'oublient ceux de l'âge mûr. D'où la place disproportionnée que tiennent dans son récit l'école et le collège. Pour tout dire, ils excitaient autant ma bile que ma verve.*

Comme les autres, j'avais été obligé d'apprendre par coeur l'histoire sainte et l'histoire du Canada, la première aussi différente de la Bible que la seconde des faits, toutes deux par ailleurs pleines de massacres et très édifiantes; la géographie, où je me rappelle que le Canada était donné comme un pays autonome au sein d'un empire, et limitrophe des Etats-Unis qu'il tenait en respect par sa valeur, prouvée deux fois à leurs dépens; et plusieurs catéchismes édités par différentes communautés, où se trouvait ce qu'il faut savoir pour vivre et pour mourir, mais rendu inutile par une terminologie mystérieuse. Tout cela, catéchisme, géographie, histoire sainte ou canadienne, portant l'imprimatur, *était enseigné avec la même foi et malheureusement la discipline était aussi efficace que l'enseignement était inepte. Le pensum remplaçait la pensée.*

J'ai respiré enfin chez les Jésuites. Malgré eux, cependant. Ma dette envers la Compagnie de Jésus n'en est pas moins immense, puisque j'y compte mon ami le plus cher. Claude Perrin a eu tort, comme Pascal : les contradictions que de part et d'autre ils reprochent injustement aux

bons Pères se croisent comme les pointes d'un cheval de frise autour des abîmes sans fond. Ajoutons que le style de Claude Perrin dit plus de bien de son alma mater que ses médisances ne peuvent lui faire de mal. Etienne Gilson me disait très justement : « Nous situons peut-être au Canada ou en France des vérités universelles. Simplement, nous les découvrons là, parce que c'est là que nous sommes. »

Si par rancune, Claude Perrin insiste sur l'école et le collège plus que l'oeuvre ne le demandait, il s'y étend cependant moins que demandait le sujet, car l'éducation est le fond du problème québecois. Pour ma part, je regrette qu'il n'ait parlé davantage de l'enseignement de la religion. Contrairement à ceux qui se plaignaient que cet enseignement prît trop de temps, je le trouvais non seulement insuffisant mais presque irréligieux. Par exemple, on ne tolérait pas de question. Si vous en posiez quand même, on vous répondait d'un air scandalisé : « Taisez-vous ! Passez la porte ! Taisez-vous, vous dis-je. Repassez la porte ! » Telles étaient les réponses que ses trois amis faisaient à Job qui les scandalisait : Balad lui dit : « Jusques à quand tiendras-tu ces discours ? » Sophar lui dit, à son tour : « Tes vains propos . . . » Et Eliphaz : « Tu prends le langage des fourbes. » On oubliait que Job n'en continue pas moins de questionner Dieu, et que sa persévérance est récompensée à la fin. La recherche de la vérité est notre vérité. Celui qui s'imagine la posséder poursuit tranquillement un rêve. De producteur d'idées qu'il est à l'état de veille, l'esprit assoupi devient producteur de mensonges.

J'ai aussi prêté à Claude Perrin ma méfiance à l'égard du régionalisme. A cette doctrine littéraire, nous devions déjà Un homme et son péché *de Claude-Henri Grignon,* Trente arpents *de Ringuet, et* A l'hombre de l'Orford *d'Alfred Desrochers. Mais d'autres écrivains s'en autorisaient pour bourrer d'anglicismes descriptions et dialogues sous prétexte de respecter la couleur locale. Je les soupçonnais même de s'en servir perfidement pour corrompre notre belle langue maternelle ! Or, j'aurais voulu que nous puissions tous répéter à propos de celle-ci ce que Tourguéniev dit de la langue russe : « A l'heure du doute, lorsque, sombre, j'interroge le destin de ma patrie, tu es ma seule consolation, mon unique soutien . . . Sans toi, comment ne pas désespérer de ce qui se passe chez nous ? Mais il n'est pas possible de croire qu'une telle langue n'ait pas été donnée à un grand peuple ! »*

VI – L'ACCUEIL

Quel accueil fit-on aux Médisances de Claude Perrin ? *Personne ayant alors quelque influence n'en dit mot. Ni les champions du fait français en Amérique du Nord, ni les ténors des pages éditoriales des gros journaux, ni les ecclésiastiques ni les professeurs ne semblent m'avoir lu. Ils avaient la bouche close ou plutôt restaient bouche bée. C'est que jusque-là, ils avaient été habitués à des jérémiades et à des bavardages de diseurs de bonne aventure. Et voilà que tout à coup se faisaient entendre des propos raisonnables dans un crépitement d'épigrammes ! Il n'y était question ni du miracle canadien ni de notre mission française, ni du retour à la terre, ni de la conquête économique; il n'y avait là rien de fanatique ni de mystique. Je prétendais forcer le lecteur à voir ce qui est pour le changer ou en rire. Et à côté de ceux qui prennent l'épithète pour le pittoresque et même pour la pensée, que je devais paraître sec ! Pareille concision dénotait sans doute une aridité d'âme. Claude Perrin parut un mauvais Canadien. Ceux de mes compatriotes qui me tinrent pour un méprisable contempteur eussent été bien étonnés de connaître l'opinion du philosophe Etienne Gilson sur mon ami Claude Perrin : « C'est vraiment un Canadien tel que je les aime, m'écrivit-il. Je suis enchanté de voir qu'ils commencent à se percevoir, à se connaître, à se juger comme Canadiens. Vous êtes sur la bonne voie . . . » Je ne devais jamais m'écarter de cette voie, mais je la trouverais moins bonne que scabreuse et solitaire. En général, d'ailleurs, la critique fut assez favorable, ce qui me fait dire qu'elle ne fut pas lue plus que mon ouvrage. Quelques notes discordantes. Par exemple, Pierre Gélinas jugeait Claude Perrin monstrueux : « On lit avec plaisir les* Confessions *de Jean-Jacques Rousseau, écrivait-il, parce qu'on peut dire par moments : sacré farceur ! Mais que dire d'un écrivain qui ne s'accorde la plus légère complaisance, nous livre ses petits côtés sans même l'ornement du cynisme ? » En 1945, Guy Sylvestre trouvait sévères, même austères les* Médisances de Claude Perrin. *Mais en 1964, les voyant avec d'autres yeux, il les trouve au contraire humoristiques. Point n'est besoin d'écrire tant de livres puisqu'ils se renouvellent de vingt ans en vingt ans ! A ce compte-là, mes six ou sept livres en feront bientôt quatorze, puis vingt-huit : à force d'être rare, je finirai par être prolifique. Les journalistes s'accordèrent sur deux points : ils me concédèrent le style et me prédirent l'insuccès. Je ne m'en chagrinai pas, pensant que si leur prédiction se réalisait, elle ne ferait que confirmer leur concession. Ce n'était pas le succès que je désirais, mais ce qui est presque le contraire : le progrès. Les échecs, les rebuffades, tous les obstacles et toutes les amertumes, si jamais je fais quelque chose qui me satisfasse, me disais-je, c'est à cela que je le devrai. L'écrivain, pour ainsi dire, joue à qui perd gagne.*

VII – L'AUTEUR

Une erreur commune et comme une illusion d'optique, c'est d'attribuer à l'auteur la tristesse de son sujet. Si, par exemple, il décrit un enterrement, il risque fort de passer pour funèbre.

Parce que j'avais décrit un moribond forcément un peu triste, l'idée qu'on se fit de moi était celle d'un quadragénaire aigri. C'était doubler presque mon âge, et me prêter une méchante humeur tout à fait étrangère à ma nature.

En fait, j'étais si peu mélancolique que je résistais alors à des coups qui en auraient terrassé beaucoup d'autres. Pour une rétribution minime, je travaillais à La Patrie, *au-dessus de l'étage où était installée une grosse presse dont le va-et-vient imprimait aux étages supérieurs du vieil immeuble une oscillation telle que les visiteurs ion prévenus se croyaient pris de vertige.*

Mon bureau était éclairé par deux fenêtres aux vitres sales et, par temps sombre, par une ampoule pendant au bout d'un long fil, et qui semblait flotter dans la poussière. Je le partageais avec une brute, qui était mon supérieur. Il tapait comme à coups de poing dans sa machine à écrire ou fourrageait violemment dans le fouillis de ses affaires. Ce qui me fatiguait plus que son vacarme, c'était la grossièreté de son langage. Je puis me rendre compte avec lui de la justesse de la parole que dans Phèdre, *Platon prête à Socrate : « Parler improprement est un mal qu'on fait à l'âme ». Le lendemain de la publication des* Médisances de Claude Perrin, *mon supérieur éclata : « Moi aussi, je pourrais en écrire, des livres ! » Puis, de colère, il se précipita sur mon pardessus et mon chapeau, qu'il arracha au porte-manteau et piétina avec rage. Cette sauvagerie n'était encore rien à côté de mon collier de misère. Ma tâche consistait, du matin au soir, à traduire les stupides* comics *américains qui faisaient le succès du journal. Si atroce que fût cette dernière épreuve, elle me sembla légère par comparaison avec une autre, qu'il me fallut subir par surcroît. Au cours de la même année, je fus frappé cruellement dans ce que j'avais de plus cher. Néanmoins, au milieu des morceaux de mon coeur, invincible espérance ou peut-être seulement persistant goût de la vie, une source de joie toujours continua de jaillir du plus profond de mon être. Cette joie me vient en fait de plus loin. Elle sourd de ma lignée, de notre race, qui a eu le courage de rire de tout et de changer le monde ! Pour oublier mes maux,* La Patrie *et Tarzan, il m'a suffi d'un rêve ou de la vue d'un arbre tel que l'orme dont Claude Perrin admirait dans sa fenêtre l'explosion de feuilles.*

VIII – VINGT ANS APRÈS

Mon premier livre a au moins ce trait essentiellement canadien-français d'être plus capable de survivre que de vivre. En effet, ce diable de Claude Perrin n'en finit pas de mourir. Il semble même qu'il doive enterrer les personnages pleins de vie en 1945 ! Il ne se passe pas de mois sans que l'on me parle des Médisances de Claude Perrin, *lues en cachette au collège jadis ou naguère. Il y a quelque temps, Marcel Valois qui venait de les relire, et qui était frappé par l'actualité de l'oeuvre, demandait à tous ses confrères à* La Presse : *« Avez-vous lu* les Médisances de Claude Perrin ? *» un peu comme Jean de La Fontaine demandait à tout le monde : « Avez-vous lu Baruch ? »*

De me savoir un petit prophète, me croirez-vous, je ne ressens pas un plaisir pur. C'est peut-être que depuis vingt ans j'ai continué d'évoluer. Disons que je garde mon avance ! Mais trêve de plaisanterie. Si les Médisances de Claude Perrin *sont restées si actuelles, c'est principalement parce que j'y ai parlé du présent au lieu de disposer de l'avenir à mon gré. Or, le présent n'a guère changé. Ce qui m'a frappé à mon retour d'Europe, c'est la permanence de nos complexes d'infériorité et de supériorité. Pour tout dire, notre révolution me semble un peu tranquille. Mais je sais que le temps ne respecte pas ce qui se fait à la hâte. J'ajouterai que la conquête économique ne me dit rien qui vaille, fût-elle prêchée jadis par Edouard Montpetit, et aujourd'hui entreprise par Gérard Filion, si elle ne s'accompagne d'une philosophie nouvelle. Quand nous remuerions de l'argent à la pelle mécanique, est-ce que nous penserions mieux, est-ce que nous parlerions mieux ? Je ne peux prendre l'Hydro-Québec pour l'arche d'alliance nationale. Jusqu'à présent, en tout cas, je n'ai pas vu que les riches se cultivassent l'esprit plus que les pauvres. Au contraire, dirait-on. Plus on mange, moins on pense ! Par ailleurs, le moraliste sait bien que si la misère démoralise, la fortune, elle, déprave. Peu sont dignes de l'une ou de l'autre. L'argent, comme l'eau, va au plus bas. Même l'indépendance politique à mes yeux n'est pas tout. Etre maître chez soi est bien, mais il y a mieux : c'est être maître de soi. Cela dit, ne croyez pas que je me désintéresse de la politique et de l'économie. Mais je tiens la culture pour la valeur suprême, l'objectif ultime, et ne désespérerais pas de la conjoncture actuelle : rappelons-nous qu'Athènes a conservé sa suprématie intellectuelle au sein de l'empire romain, et que c'est après avoir perdu son bien au soleil que Virgile a composé ses* Géorgiques.

Les Médisances de Claude Perrin *annoncent un bien autre bouleversement que la « révolution tranquille ». Ce qu'elles annoncent, c'est d'abord notre renaissance, qui sera humaniste, et faite par de grands hommes. Moins heureusement, elles présagent aussi la pire catastrophe religieuse qui puisse nous advenir : la chute de l'Eglise canadienne dans le matérialisme. Parce*

qu'il faut que le scandale arrive, il a existé ailleurs une telle chose qu'une pègre de prêtres. Or, jusqu'à présent, Dieu merci, notre clergé n'a pas montré le moindre petit signe avant-coureur de matérialisme... Quand à l'influence des grands hommes dans notre société, cela ne semble pas être pour demain. Par exemple, tandis que, perdus dans notre immense territoire désert, nous nourrissons la crainte la plus mesquine à l'égard de l'immigration, nous ne nous alarmons pas du tout de l'émigration de la plus grande partie de notre élite intellectuelle. Si « la belle province » veut se faire aussi grosse qu'un Etat, jusqu'à ces temps derniers elle ne se pressait pas de former des êtres supérieurs. L'élimination des meilleurs esprits commence à l'école, se poursuit au collège et s'achève à l'université : très peu de ceux qu'on regarde à tort comme de mauvais sujets réussissent à gravir jusque-là. Ce n'est que morts qu'ils ont le droit de hanter la colline du Mont-Royal. Il y a plus grave encore. On dirait qu'une conspiration se trame contre ce qui est viril. Plusieurs personnes à qui j'ai fait part de cette impression ont cité maintes nominations tendant à la confirmer. La crise de compétence qui en résulte se complique du règne des incompétents dans presque tous les domaines. C'est même ce règne qui prolonge cette crise. Le problème le plus important qui se pose donc à nous me semble être celui-ci : comment imposer l'intelligence ? Comment empêcher qu'on ne s'élève comme le plateau de la balance, parce qu'on est vide ? Les Médisances de Claude Perrin *ne furent pas comprises des « porteurs d'eau » d'hier et ne le seraient sans doute pas non plus par les porteurs de bombes d'aujourd'hui, car elles répondent à notre vocation de porteurs de lumière.* ★

PIERRE BAILLARGEON

LE COUTEAU SUR LA TABLE
de Jacques Godbout

CONSCIENCE DE L'ÉTRANGETÉ

par MAURICE BLAIN

> « *Mais non mon fils ton drame : le péché d'intelligence; dès que tu as compris, cela ne t'intéresse plus, alors . . .* »
>
> LE COUTEAU, p. 26[1]

1.01 —

JE vous aurai prévenu : il faut vous méfier du COUTEAU SUR LA TABLE. C'est par excellence le roman à énigmes, le roman — piège-à-critique. Par quelque côté que vous tentiez de le saisir, il vous échappe. Il ressemble étrangement à son auteur. Vous connaissez, ce Jacques Godbout ? Protée. Ça ne vous rappelle rien, Protée ?

— Je ne vois pas bien le rapport . . .

— Regardez ses personnages.

Une fille, l'anglo-saxonne indolente et voluptueuse, qui joue à la culture par désoeuvrement, se moque éperdument du garçon qu'elle asservit par l'argent, puis meurt doucement étranglée.

Le Garçon, type accompli du jeune intellectuel québécois qui en a marre de tout avant d'avoir rien vécu. *Ce qu'il pense ne coïncide jamais avec ce qu'il est.* Poursuit son identité comme une ombre à travers les métiers successifs d'étudiant, de soldat, de déserteur, de trafiquant, d'anarchiste. Il cultive une éternelle insatisfaction, et dans la géographie de son pays et l'onirisme de sa conscience braconne le sentiment de son appartenance et de son utilité.

Une autre fille, prolétaire de l'Outremont français, grand amour mystique du colonisé nouvelle vague, qui abime au volant d'une moto un bref espoir de fraternité.

Pedro, Gauthier, Monique, d'autres comparses fuyant au hasard de rencontres, de bagarres, de palabres, d'adieux . . .

— Mais les personnages comptent pour si peu dans le récit de Godbout. Déguisements multiples d'un seul et même personnage, nulle part visible mais toujours présent : un moi collectif très personnel. D'où cette impression, tout au long du livre, d'un interdit secret sur toute communication. Le lecteur, comme le personnage, jamais n'atteint vraiment quelqu'un. Le héros lui-même n'est pas nommé. Je serais tenté de conclure provisoirement que, sur les plans de l'invention et de la narration, LE COUTEAU est la négation du roman psychologique traditionnel.

— Justement. L'âme des personnages, le jeu des passions, le progrès des sentiments, autrement dit : l'arsenal classique du destin individuel, cela n'intéresse pas l'auteur. Imaginez un miroir, brisé en mille fragments, qui réfléchit, tronquée, obscurcie, déformée, une image unique mais dispersée à l'infini. Comment y retrouver l'unité essentielle au personnage ? Accepter cette image, cette réalité désarticulée, pour la recomposer, devient la seule règle du jeu.

Aussi, Godbout ne peint pas ses personnages *à partir de ce qu'ils sont,* il ne suppose, ne définit, n'explique rien; il saisit d'eux, comme dans le mouvement suspendu d'instantanés, des paroles et des gestes, *c'est-à-dire ce qui leur arrive.* Ce n'est plus l'identité souveraine du personnage qui gouverne et justifie les évènements, ce sont les évènements qui révèlent peu à peu l'identité du personnage, et sa liberté devant l'écrivain. L'homme commencement et fin de lui-même, toujours au centre du regard, a cessé de cristalliser toute la substance romanesque du récit; ses rapports avec l'objet, le temps, l'espace, et leur retentissement dans la conscience, voilà ce que le romancier essaie de reconstituer dans l'image totale, mais infiniment diverse et changeante, toujours équivoque, d'une expérience humaine.

— Votre observation en appelle une autre : ce n'est pas par hasard que Godbout recourt au langage d'une écriture virtuellement semblable à celui de l'image dans le cinéma moderne. Il y a entre les deux formes d'expression des correspondances non fortuites. Tout son livre se déroule comme une poursuite éperdue, de la City à Montréal, coupée de fugues, de retours, imaginaires et réels, à Paris, New York, Mexico, San Francisco. Plusieurs plans simultanés de rythmes, de voix, d'images, de sensations, de réflexions. De l'érotisme, violent et muet; de

l'argent, beaucoup de problèmes d'argent; du terrorisme, de l'alcool, du sommeil. Très visiblement, LE COUTEAU a été fait dans le plaisir d'écrire . . .

— Il faut vous garder d'une méprise facile. Godbout, j'en conviens, s'est amusé follement dans cette machine. Mais son plaisir n'a rien de gratuit, même s'il brouille les apparences. Le jeu prend souvent le ton de la gravité; l'ironie cache la tendresse et l'insolence déguise l'inquiétude; la cruauté défie la souffrance; le don poétique lui-même double une intelligence aiguë, complice qui affleure à chaque page. Trop d'intelligence, *cette pudeur du tragique* . . .

— . . . comme un masque, sur soi partout présent et vitalement engagé, concerné jusque dans le détachement . . .

— Et c'est ce jeu qui fait du COUTEAU un roman si déconcertant, irritant parfois par l'application de ses habiletés. Mais terriblement séduisant par ses contradictions mêmes.

— Enfin, vous me donnez une bonne raison d'en parler : ces contradictions ne sont nulle part dénouées. Cela me plaît assez d'écrire quelques commentaires dans l'inconfort de soupçonner, à tout instant, comme vraie une vérité contraire. Et de courir le risque de comprendre, de douter, de me tromper même.

— Vous vous obstinez dans la sympathie. Je vous aurai quand même prévenu.

— Il faut pourtant se faire une raison. Ce roman appartient à une nouvelle littérature qui commence : celle de l'*ambiguïté*.

2.01 —

« Nous aurons notre décor, nos rires, notre vocabulaire, nos rites, l'amour. Et le cynisme vertueux, Et la vertu cynique, Et peut-être la paix au ventre. »

C'est le héros de L'AQUARIUM qui s'exprime ainsi, rentrant après l'exil en possession de son pays, pour y vivre, construire et peut-être aimer.

« Mais la grande l'épuisante peine que nous prenions à tout vouloir nommer ! défaites et pays ! accrochait une lueur identique aux jours qui passaient. Du matin au soir, nous cherchions avec entêtement les signes de l'asservissement l'indice récent de l'abrutissement général. »

Telle est la réponse du COUTEAU SUR LA TABLE, et la déception de cet espoir à la fin du long itinéraire du héros dans son pays. A l'exil provisoire des aventuriers qui assistaient avec désinvolture à la naissance révolutionnaire de l'Afrique, succède l'exil permanent des autochtones français en Amérique qui prennent avec amertume conscience de leur étrangeté dans une civilisation d'hégémonie saxonne. *« Ce livre est d'abord l'histoire d'une rupture, »* écrit Godbout. Le périple du Garçon — en quelques jours de traversée, il confrontera par un raccourci intérieur de l'histoire le pari insensé de deux siècles de découvertes et de conquêtes — consomme cette rupture à la fois dans l'espace physique et dans le temps humain.

2.02 —

En premier lieu, rupture avec l'identité de son pays, qui lui est demeuré étranger. Non point tant par l'immensité de sa géographie — le vide, cette mort installée entre les êtres — que par l'absence, par l'hostilité naturelle de la civilisation qu'il secrète et dans laquelle ne se reconnaît aucun des caractères essentiels qui font cet accord profond, sensible, durable entre l'homme et son milieu. *« Bohémiens d'une race nouvelle : des gitans sans passé, médiocres, sans traditions, sans vierge à la mer l'automne, sans chapelets, sans chevaux à nourrir. »* Au lieu d'histoire et de vieilles pierres, de traditions et de parcs familiers, de rites et de visages anciens, de distance prochaine et de langage commun : des buildings gigantesques pour mieux embrasser l'immensité, des machines pour remplacer l'homme trop rare, les milliers de kilomètres de chemin de fer, des gares aériennes et des motels anonymes, de grands boulevards vides la nuit, des néons affolés et des juke boxes stupides, et un peuple de pionniers de toutes races, occupé au bar à dénombrer des projets formés pour vaincre sa solitude.

Partout à travers le pays, et le Français plus que tout autre, l'homme se cherche parce qu'il ne découvre presque nulle part inscrites les traces du travail, de l'amour, de la souffrance. Des traces qui lui ressemblent, et témoignent de son appartenance. Le Canada, babel minuscule et dispersée dans un espace démesuré.

Seul Montréal échappe à la loi du continent par ses racines européennes, ses révolutions avortées, ses velléités de culture, la vie de sa misère, la jeunesse de sa *« francité »*. Terre promise, île presque submergée, *« la seule ville qui ne m'était pas étrangère. »*

2.03 —

((Hypothèse :

Pour Godbout, l'expérience du roman paraît procéder tout entière d'un acte de conscience que l'intuition originelle actualise dans le progrès du langage. C'est son péché d'intelligence, qu'il appelle aussi le couteau sur la table. En ce sens, la création, chez lui, est d'origine intellectuelle et d'essence critique. *« Nous étions à l'âge des choix . . . »*

Entre la conscience de l'étrangeté du COUTEAU et la conscience de l'exil de l'AQUARIUM, la confrontation ne peut manquer de nous frapper par la continuité et la fidélité d'un thème à l'autre, d'une expérience à l'autre. Malgré des différences importantes de liberté, de distance, d'intention, de style même, chez le romancier.

Entre l'aventurier d'Afrique et l'anarchiste d'Amérique, une parenté singulière : les deux

héros rejettent une civilisation. La première n'est plus possible, on ne peut toujours exploiter, même par plaisir; la seconde ne l'est pas encore — le sera-t-elle jamais ? on ne peut toujours être exploité, même pas intérêt. Difficulté à se situer, à s'enraciner dans la machine ronde.

Continuité, mais non identité des deux actes de conscience. L'exil, c'était la gratuité absolue de l'individu dans le dernier acte d'une histoire condamnée et déjà révolue; l'étrangeté, c'est la condition d'un engagement avec la collectivité dans le premier acte d'une histoire en contestation. Mais l'étrangeté ne révèle pas que la distance avec l'Autre, et un temps de révolte; elle marque le désaccord avec soi-même et la honte — ou le mépris ?

« *Mais aussi nous cherchions comme une fleur aux champs les raisons d'espérer, un mot nouveau dans la langue, une preuve que nous n'étions pas tout à fait vaincus . . .* »

« *Non Kerouac, pour nous beat veut dire beaten, battu, écrasé, vaincu à la guerre et au commerce . . .* »

« *Tu ne peux écrire une ligne sans choisir la métropole à laquelle tu destines ton livre; New York ou Paris ?* »

Mépris ou colère née d'une tendresse déçue et retournée ? Ou réflexe d'un individualisme irréductible à toute forme de société et qui cultive sa singularité parce qu'il redoute de se perdre dans l'engagement ? Et lequel des deux temps, de l'exil ou de l'étrangeté, a engendré l'autre — L'AQUARIUM ou LE COUTEAU ? L'ennui ou la révolte ? la liberté inutile ou le stérile mépris ?

Nulle part le héros ne parvient à coïncider avec son histoire.))

2.04 —

Même rupture avec l'anglo-saxonne Patricia. Mais la conscience de l'étrangeté, fondée sur l'impossibilité de communiquer, se transforme en incompréhension et débouche dans la haine. Car elle tranche à la racine même de la vie.

Dans l'analyse du temps humain qui renferme leurs rapports, rien n'est plus vrai, ni plus révélateur du dessein du COUTEAU que la complicité de Patricia et du Garçon. Dans ces rapports tient l'essentiel du roman, se mesure sa vraie profondeur.

Si cette complicité paraît si singulière dans le roman canadien-français, c'est qu'elle exprime avec une violence spontanée une différence, une distance au lieu d'une reconnaissance, d'un accord des amants. « *C'était un curieux amour et presque à sens unique : je rêvais d'elle toute la semaine, mais parce que nous étions de langue et de culture différentes j'avais peine à imaginer ses jours, ses pensées, son enfance . . . J'étais devenu l'attente même.* » Complicité qui refuse toute passion (« *Patricia est un puits de plaisirs . . .* ») et procède de l'ennui, de l'intelligence stérile de l'ennui. « *Patricia croyait au bruit excessif et au silence exagéré . . . Elle aimerait être enceinte d'un soleil d'hiver . . .* »

Le Garçon vit l'aventure partagé entre l'asservissement à l'étrangère et à son argent, et l'inutilité de son existence, sans arriver à expliquer « *ce besoin que j'avais d'une femme qui me fût à ce point étrangère . . . comme si pour le prix d'un tel mannequin j'allais pouvoir m'acheter une identité.* » Patricia n'est point l'autre, l'amour n'est même pas entrevu, mais pour le Garçon un simple miroir de soi-même, un soi-même absent parce qu'impuissant à aimer comme à vivre. Et l'antagonisme profond qui forge leur complicité vient, chez le Garçon, du mépris pour soi-même projeté sur l'image de son échec : la lâcheté. « *Un territoire abandonné au premier anglais venu . . .* », dira-t-il après une première rupture. « *Toi, tu es le capital, mon peuple en a assez souffert et j'ai pour maîtresse la fille de l'ennemi . . .* »

La haine est proche. « *Les gestes de l'amour, ceux de la haine aussi, de l'ennui, ou même de l'aventure sont en tout point semblables à eux-mêmes.* » L'ivresse de l'érotisme appelle comme une délivrance l'ivresse de la mort, prolongement de la fascination de soi-même. « *Pour détruire la volière, choisir . . . La haine est venue, comme une saison.* »

Mais qui est délivré dans la mort ? *La rupture avec l'étrangère n'a pas exorcisé l'aliénation avec soi-même.* La brève passion de Madeleine n'aurait-elle qu'approfondi la conscience d'une irrémédiable étrangeté, mais à l'humain lui-même, cette fois ?

2.05 —

Le drame — l'impuissance d'aimer, de vivre, d'être, du Garçon et de Patricia, Godbout l'avait placée au coeur de son roman comme son seul et vrai sujet. En témoignent les deux premiers tiers du récit, véritable chronique amoureuse, tendre et ironique, de plaisirs singuliers, dans une composition proche du journal intime. De loin cette chronique l'emporte en sincérité, en pénétration, en poésie sur toute la fin du COUTEAU. Mais pourquoi cette dérive, malgré de très brillantes pages, cette fringale d'aventures réelles ou oniriques qui, sous le signe du choix politique (au sens d'enracinement dans l'agir), déséquilibre peu à peu l'unité de l'oeuvre ? Comme si, à un moment de son récit, *le romancier avait cessé de s'intéresser à ses personnages.*

Sans doute Patricia est-elle l'étrangère, la métèque, pour le Garçon, et LE COUTEAU ne travestit nulle part la nature de leur rencontre amoureuse, une rivalité de défi. Et sans doute, dans un parallélisme de situations un peu facile, et de correspondances de symboles entre ce destin particulier et l'aventure collective, qui

comme son dénouement, occupe toute la dernière partie, Godbout paraît avoir voulu construire et opposer une double réalité romanesque. Mais malgré *« ce que (le récit) ne dit pas »*, il y a rupture dans l'élan de création, qui tient peut-être à la pauvreté intérieure des deux personnages. (Il ne s'agit pas ici de savoir ce qu'ils représentent comme types humains, mais de mesurer à quelle profondeur et à quelle intensité vitales, dans leur fiction même, ils manifestent leur individualité existentielle.)

On serait tenté de déceler, dans cette rupture, l'effet d'un parti pris, très évident chez Godbout, de transmuer et de raréfier à sa limite la matière romanesque elle-même. Parti pris naturel à la forme de son esprit, dominé par le culte de l'intelligence, et qui d'instinct, mais par une opération critique, ne retient de l'intuition de la réalité que le signe, l'allusion, la litote, le paradoxe, le silence même, c'est-à-dire *une réalité au second degré*, une création dont l'objet n'est pas d'abord le réel, mais l'interprétation du réel, c'est-à-dire *l'idée*. Il est à cet égard significatif que Patricia nous donne l'image même de la femme-objet, que le Garçon emprunte si souvent la voix de l'auteur, que le romancier enfin se meuve avec une agilité si désinvolte dans la construction de son esprit et une liberté si souveraine dans le langage de son roman.

Des dons exceptionnels touchent à la limite de leur pouvoir dans la structure d'une réalité qui s'évanouit à force d'être allusive et déguisée. Comme si la création portait au secret d'elle-même son propre principe de dissolution.

3.01 —

Godbout se défend, paraît-il, d'employer en littérature le langage de son métier, celui du cinéma. Et pourquoi non, puisque le pouvoir d'invention de ce langage confirme l'originalité indéniable de l'écrivain et annonce un style nouveau dans le roman canadien-français.

Dès les premières pages du COUTEAU, on est frappé par l'humeur de l'écriture : ironie, détachement, tendresse, et le rythme du récit : vivacité et nonchalance, tous deux liés dans une succession de temps imprévisibles — chapitres, tableaux, paragraphes, phrases mêmes — qui donne au récit ce mouvement propre à la prose de Godbout. Mais le mouvement ne se déroule pas selon l'incohérence négligée d'un hasard apparent; il organise rigoureusement, dans une *improvisation maîtrisée*, le réel que saisit l'intuition et sa signification que retient la réflexion. Or cette improvisation, qui tend à recomposer les mille fragments du miroir brisé, n'est création que dans la mesure où elle rend sensibles les rapports vivants entre les réels et leur signification, par le *progrès des séquences du récit*.

Précisément, cette appropriation du roman s'apparente à l'art du cinéma moderne, conception et technique, que le langage traduira par l'ordonnance, la durée, l'intensité et le mouvement des séquences. Et LE COUTEAU démontre à l'évidence un recours constant à cette structure de l'oeuvre d'art, avec ses travellings, ses plans fixes, ses champs variables, ses enchaînements, ses images superposées, ses voix off, ses fade out. On ne peut s'empêcher d'y reconnaître une sensibilité très contemporaine d'inspiration, assez proche du MARIENBAD de Resnais.

Il entre une part très importante de jeu dans cette écriture précise, ces contrepoints de composition, ce mouvement de dérive dans le temps et l'espace, enfin un constant souci de forme qui marque un net progrès sur L'AQUARIUM. Godbout a affermi sa maîtrise. Mais ce jeu est aussi une recherche de voies originales au langage du roman. Il expérimente de nouveaux modes d'expression, il propose implicitement une nouvelle appréhension de la réalité romanesque. A l'unité et à la fixité du roman traditionnel dont la matière humaine imposait un univers de *valeurs morales*, LE COUTEAU, témoin d'une contestation en cours, tente de substituer les éléments premiers d'une littérature du *regard* — d'une connivence et d'une confrontation dans la création, entre le romancier et le lecteur — fondée sur le mouvement, la discontinuité et l'ambiguité du réel.

4.01 —

— Comme moi, vous avez sans doute remarqué, à la fin du COUTEAU, un des très rares (le seul ?) épisodes heureux du roman. Avec des amis de vacances, le Garçon : *« Nous primes l'habitude de nous saouler dans une taverne chaque soir différente, puis de chanter rire et casser des vitres en copains qui n'ont pour eux que les rues, l'éternité bien en main, la sécurité comme un trousseau de clefs au fond de leur poche. »* Cet arrière-goût d'errance joyeuse et insouciante, n'est-ce pas une sorte d'adieu nostalgique à l'adolescence ?

— En même temps qu'une tentation d'évasion du sentiment de l'inutilité ? Le même Garçon pensait aussi : *« Ce n'est pas tant mourir qui m'effraie comme de laisser* tout cela inachevé. *Mes bonnes intentions et mes mauvaises pensées, mes amours et le choix politique, qu'est-ce que je suis venu fiche ici, ce n'est plus mon pays, cela l'a-t-il jamais été ? »* L'AQUARIUM, LE COUTEAU, c'est au fond la même fuite, après le même refus. Ce malaise rattache bien Godbout à son époque . . .

— *Des rites de passage.* Plus que jamais notre littérature à l'âge de ses romanciers.

— Peut-être le prochain roman de Godbout nous apprendra-t-il ce qui est accepté, *vraiment accepté.* ★

M. B.

---

(1) *Le couteau sur la table*, Editions du Seuil, 1965.

Le Syndicat Coopératif d'édition Cité Libre

Pour marquer son dixième anniversaire, en janvier 1960, *Cité Libre* s'est réorganisée. Non contente de faire peau neuve dans sa présentation, la revue a adapté un nouveau rythme de parution. Elle est devenue mensuelle. Au plan administratif, elle constitue une coopérative d'édition en bonne et due forme.

Les membres, actionnaires de la coopérative, sont donc les propriétaires de la revue. Réunis en assemblée générale annuelle, ils élisent un conseil d'administration qui, à son tour, choisit le directeur de la revue. Tous les abonnés sont reconnus comme membres auxiliaires de la coopérative et invités à l'assemblée générale annuelle.

Le Conseil d'administration, élu lors de l'assemblée générale du 4 décembre 1964, est formé des personnes suivantes :

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRÉSIDENT :

Claude Longpré

VICE-PRÉSIDENT :

Maurice Blain

SECRÉTAIRE :

Jean Dostaler

TRÉSORIER :

Yves-Aubert Côté

ADMINISTRATEURS :

Benoît Baril
Jacques Hébert
Jean Pellerin
Gérard Pelletier
Pierre Tanguay
Pierre-E. Trudeau

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Jean-Gérin Lajoie, président
Marc Lalonde
Jean-Paul Geoffroy

ARCHIVISTE :

Pierre Tanguay

VÉRIFICATEUR :

Jean-Guy Rousseau, C.A.

39292 M PIERRE TANGUAY 99 99
931 RUE PRATT
MONTREAL 8 PQ CAN

AU MAÎTRE DE POSTE, S.V.P.,

si non réclamée, retourner après cinq jours à :
CITÉ LIBRE, 5090 Papineau, Montréal 34.

PORT PAYÉ À MONTRÉAL

« Le Ministère des Postes, à Ottawa, a autorisé l'affranchissement en numéraires et l'envoi comme objet de la deuxième classe de la présente publication. »